

RD-CONGO



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 CFA

www.adiac-congo.com

N° 4233 - MARDI 19 AVRIL 2022

INFRASTRUCTURES

Les sénateurs autorisent le financement du pont route-rail Brazzaville-Kinshasa

Quatre-vingt-cinq élus ont voté, le 14 avril dernier, en faveur du projet de loi autorisant la ratification de l'accord relatif au financement, à la construction et à l'exploitation du pont route-rail sur le fleuve Congo, devant relier les villes de Brazzaville et de Kinshasa.

Bien que la majorité ait voté pour, il y a bien eu cinq votes contre la poursuite de ce projet quasi-révolutionnaire dans le cadre des relations entre les deux capitales. Techniquement, plus rien ne devrait arrêter la machine, estime un expert sous le couvert de l'anonymat. [Page 2](#)

Des sénateurs en plénière



ENVIRONNEMENT

Greenpeace Afrique s'insurge contre la vente de seize blocs pétroliers



Le massif forestier du bassin du Congo

L'organisation internationale appelle le gouvernement congolais à supprimer « l'erreur historique » de vendre aux enchères seize nouveaux blocs pétroliers, susceptible de bafouer l'engagement de la République démocratique du Congo (RDC) à devenir un « pays solution » au changement climatique, position défendue par la

délégation officielle congolaise à la COP 26, à Glasgow. Dans un communiqué de presse publié le 14 avril, Greenpeace Afrique pense que le projet du gouvernement congolais aura « des conséquences catastrophiques sur les communautés, la biodiversité et le climat mondial ». [Page 3](#)

EST DE LA RDC

La requalification de l'état de siège exigée

La population des provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri placées sous l'état de siège exige la requalification de ce régime exceptionnel faute des résultats. Elle l'a dit récemment au Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde, lors de sa tournée au Nord-Kivu et en Ituri.

Les habitants de ce coin du pays reprochent aux autorités gouvernementales de n'avoir pas pris en compte les desideratas des organisations locales relevant l'inefficacité des actions menées sur le terrain par les Forces armées de la République démocratique du Congo. [Page 3](#)



Des éléments des FARDC au front

FESTIVAL « RUMBA UN JOUR, RUMBA TOUJOURS »

Kinshasa a apporté sa pierre à la célébration de Pointe-Noire

Le Pr Yoka Lye et le guitariste Maïka Munan ont pris une part active au festival organisé dans la ville portuaire congolaise, du 5 au 16 avril, à l'initiative de l'Institut français qui a réuni plusieurs artistes, managers,

producteurs, autorités politiques venus d'Europe et d'Angola à ceux du Congo-Brazzaville.

Le clou du festival aura été la présentation du Comité scientifique mixte Kinshasa-Braz-

zaville institué pour assurer la défense de la rumba avec, en toile de fond, cette interrogation : quelles attentes après son inscription sur la prestigieuse liste du patrimoine mondial ? [Page 4](#)

INFRASTRUCTURES

Les sénateurs autorisent le financement du pont route-rail Brazzaville-Kinshasa

Quatre-vingt-cinq élus ont voté, le 14 avril, en faveur du projet de loi autorisant la ratification de l'accord relatif au financement, à la construction et à l'exploitation du pont route-rail sur le fleuve Congo, devant relier les villes de Brazzaville et de Kinshasa.



Des sénateurs en plénière

Si la majorité des sénateurs adhère au Projet pont route-rail sur le fleuve Congo entre les deux capitales les plus proches du monde, une minorité continue tout de même de faire entendre sa voix. Bien que quatre-vingt-cinq voix ont voté en faveur de ce projet, il y a bien eu cinq votes contre la poursuite de ce projet quasi-révolutionnaire dans le cadre des relations entre les deux capitales. Techniquement, plus rien ne devrait arrêter la machine, estime un expert sous le couvert de l'anonymat.

Dans l'ensemble, les dernières résistances à la finalisation du projet viennent des parlementaires qui craignent que le pouvoir central ne respecte plus son engagement de finaliser d'abord le projet du port de Banana. A l'Assemblée nationale, certains députés ont tenu même à conditionner la réalisation du projet route-rail Kinshasa-Brazzaville par l'achèvement des travaux du port en eaux profondes de Banana, dans le Kongo central.

Laurent Essolomwa

« Avant de jeter ce pont route-rail entre le Congo Brazzaville et le Congo Kinshasa, il faut traiter en armes égales. Comme notre pays frère, construisons d'abord notre port en eau profonde », a déclaré le député national Emery Okundji.

Quant aux délais officiels, le gouvernement de la République a levé un coin de voile sur la question. On apprend, par exemple, que le port en eau profonde de Banana doit être construit par phase durant trois ans. Par contre, le pont route-rail Brazzaville - Kinshasa prendra deux années de plus, soit cinq ans au total. En ce qui concerne la date probable du démarrage des travaux, elle est prévue en 2023 pour le pont route-rail.

La fin devrait intervenir au plus tard en 2028, soit trois ans après la fin des travaux du port en eau profonde de Banana. Pour tenir ces délais, les travaux de ce port devraient débuter courant de cette année 2022.

COMMUNAUTÉ D'AFRIQUE DE L'EST

Une délégation d'hommes d'affaires de haut niveau se rendra à Kinshasa en mai

L'arrivée de la délégation d'hommes d'affaires en terre congolaise est une initiative de l'East african business council (EABC), qui a été l'un des principaux soutiens de l'entrée de la République démocratique du Congo (RDC) dans la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), indique le site tanzanien «The Citizen».

La délégation explorera les possibilités de commerce et d'investissement en RDC, nouveau membre de la CAE. Elle sera composée des représentants du secteur privé des six États membres actuels de la CAE, en dehors de la RDC.

« Nous examinerons les possibilités de commerce et d'investissement. Nous faisons un pas dans la bonne direction pour accélérer et approfondir nos relations avec nos homologues en RDC », a déclaré à « The Citizen » John Bosco Kalisa, directeur exécutif de l'EABC, précisant que l'équipe d'hommes d'affaires sera en RDC « pour forger des liens commerciaux formidables et solides avec les homologues sur place ».

En plus de Kinshasa, la délégation se rendra également dans l'est du pays qui entretient des liens commerciaux avec la CAE depuis des années. Les domaines prioritaires visés par les hommes d'affaires au cours de leur séjour en RDC sont l'agrobusiness, l'exploitation minière, l'industrie manufacturière, la banque, la construction et le secteur des télécommunications. L'EABC, indique « The Citizen », a également contacté les acteurs de l'industrie du tourisme pour que certains voyageurs et opérateurs aériens soient inclus dans ce déplacement prévu pour la mi-mai.

Améliorer les relations commerciales

En 2020, l'EABC avait commandé une étude sur les relations commerciales entre la RDC et la CAE. Celle-ci avait indiqué que la valeur des biens importés en RDC en 2019 s'est élevée à 6,6 milliards de dollars américains. Cependant,



Des drapeaux des pays membres de la CAE des tarifs compétitifs. Leur population énorme de 81 millions de personnes offre également une vaste opportunité pour les PME de la région », avait déclaré le Dr Mathuki.

les exportations de la CAE vers la RDC en 2018 s'élevaient à 855,4 millions de dollars, soit 11,5 % des importations totales du pays. La valeur des exportations des États partenaires de la CAE vers la RDC en 2018 était la suivante: Rwanda: 337,4 millions de dollars; Ouganda: 204,3 millions de dollars; Kenya: 149,8 millions de dollars; Tanzanie: 144,9 millions de dollars; Burundi: 18,9 millions de dollars.

L'étude avait aussi révélé que la Chine est le premier exportateur vers la RDC, avec une part de 31,2 %, suivie par l'Afrique du Sud à 15,8 % et la Zambie à 13 %.

Lors du lancement de l'étude, l'ancien CEO de l'EABC et actuel secrétaire général de la CAE, le Dr Peter Mathuki, avait exhorté les États partenaires à accélérer l'admission de la RDC dans le bloc régional, en faisant remarquer qu'elle s'approvisionne en biens que la CAE peut aisément fournir, à partir de régions très éloignées. « La RDC bénéficiera du marché commun élargi de la CAE et du cadre du tarif extérieur commun. Elle aura également accès aux ports maritimes de Mombasa et Dar es Salaam à

Cadre du tarif extérieur commun

L'étude avait aussi révélé que les barrières non tarifaires en RDC ont entravé les affaires, ce qui se traduit par un coût élevé pour faire des affaires dans le pays. C'est ainsi que le secrétaire général de la CAE, le Dr Peter Mathuki, a déclaré qu'il souhaitait vivement que la RDC rejoigne le cadre du tarif extérieur commun dont bénéficient les autres États partenaires de la CAE. Il s'agit d'un accord selon lequel tout produit fabriqué en Afrique de l'est bénéficie d'un régime tarifaire et peut être vendu dans la région à un tarif de zéro pour cent.

Le président de la RDC, Félix Tshisekedi, a signé le traité d'adhésion à la CAE le 8 avril, à Nairobi, en présence notamment du président de la CAE et président du Kenya, Uhuru Kenyatta.

Patrick Ndungidi

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions : Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula

(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya

ÉDITION DU SAMEDI :
Quentin Loubou (Coordination), Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhét N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Méline Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC -

Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Méline Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin

Maouakani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelé Ngonu

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaïne Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317

eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél.: 06 700 09 00 /
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

EST DE LA RDC

La requalification de l'état de siège exigée

La population des provinces placées sous l'état de siège exige la requalification de ce régime exceptionnel faute des résultats. Elle l'a dit récemment au Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde, lors de sa tournée au Nord-Kivu et en Ituri.

Les habitants de la partie est de la République démocratique du Congo reprochent aux autorités gouvernementales de n'avoir pas pris en compte les desideratas des organisations locales relevant l'inefficacité des actions menées sur le terrain par les forces armées du pays. Des sources concordantes ne cessent de faire état de l'évolution négative de la situation depuis l'instauration de l'état de siège. Le nombre des morts est passé de plus ou moins 300 à 2000 avec un effet immédiat sur la sécurité, le social et l'économie dans les deux provinces. L'on relève également une activité toujours grandissante des rebelles de l'ADF et de la milice Codeco. En Ituri comme au Nord Kivu, apprend-on leur progression est aujourd'hui une évidence.



Des éléments des FARDC au front

Au terme de l'évaluation de l'état de siège, le Premier ministre devra présenter un rapport au chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi, devant lui permettre de prendre les mesures qui s'imposent. Il s'agira alors soit de maintenir

l'état de siège dans sa proportion actuelle, soit de le surseoir ou de le requalifier en circonscrivant les zones effectivement concernées par l'insécurité. Cette décision est attendue d'ici à la fin de la session parlementaire en cours.

Pour l'heure, la population de l'Ituri n'a pas cessé d'exprimer son mécontentement face à ce régime exceptionnel qui n'a pas donné les résultats escomptés. Aussi, certains élus ont déploré le fait que les recommandations de l'Assem-

blée nationale demandant notamment la requalification de l'état de siège n'ont jamais été prises en compte par le gouvernement.

En novembre 2021, des voix avaient condamné la persistance de l'insécurité au Nord-Kivu et en Ituri, exigeant une évaluation sans complaisance de l'état de siège. L'Assemblée nationale avait voté la onzième prorogation de l'état de siège sur fond de contestation, les députés de l'Ituri et du Nord-Kivu ayant décidé de boycotter la séance pour exiger un plan de sortie de cette mesure avant toute prorogation. Ils déploraient le bilan mitigé de l'état de siège et exigeaient également le départ des deux gouverneurs militaires ainsi que la démission du ministre de la Défense.

Jules Tambwe Itagali

ENVIRONNEMENT

Greenpeace Afrique s'insurge contre la vente de seize blocs pétroliers

L'organisation internationale appelle le gouvernement congolais à supprimer « l'erreur historique » de vendre aux enchères seize nouveaux blocs pétroliers, pouvant ainsi bafouer l'engagement de la République démocratique du Congo (RDC) à devenir un « pays solution » au changement climatique, position défendue par la délégation officielle congolaise à la COP 26, à Glasgow.

Dans un communiqué de presse publié le 14 avril, Greenpeace Afrique pense que le projet du gouvernement congolais aura « des conséquences catastrophiques sur les communautés, la biodiversité et le climat mondial ». Le chef de projet international pour la forêt du Bassin du Congo pour Greenpeace Afrique, Irène Wabiwa, a indiqué: « La vente aux enchères de nouveaux blocs pétroliers, peu importe l'endroit, est mauvaise et porte atteinte au droit des communautés à un environnement sain. Le projet des grandes compagnies pétrolières de saccager les écosystèmes les plus sensibles du Congo est une erreur historique qui doit être corrigée immédiatement ».

Le chargé de campagne forêt pour Greenpeace Afrique, Patient Muamba, a déclaré sur Radio France internationale: « Nous demandons l'annulation de ce projet et nous recommandons à la République démocratique du Congo d'envisager d'autres solutions pour résoudre le besoin énergétique et de ne pas continuer sur le chemin de l'exploitation pétrolière ». Lors de la quarante-huitième réunion du Conseil des ministres tenue le 8 avril dernier, le gouvernement congolais avait, en effet, validé le projet

d'appel d'offres pour l'attribution des droits d'exploration dans seize blocs pétroliers situés dans le bassin côtier, la Cuvette centrale et le Graben. La Cuvette centrale concernée par neuf blocs est une zone qui séquestre environ trente milliards de tonnes de carbone, soit l'équivalent de trois ans d'émissions mondiales de gaz carbonique (CO2), selon les estimations scientifiques de 2017, alors que toutes ces zones visées sont celles où, selon les chercheurs, les écosystèmes sont uniques et contribuent fortement à la stabilité climatique mondiale.

Pour Greenpeace Afrique, ce nouveau projet du gouvernement à inviter les grandes sociétés pétrolières à forer du pétrole dans cette partie du Congo bafoue l'engagement de la RDC à devenir un « pays solution » au changement climatique.

Des discussions pour faire de la RDC « le pays-solution »

Selon Patient Muamba, « pour le moment, il est difficile de soutenir une telle exploitation dans le contexte actuel du changement climatique, surtout que la RDC est l'un des pays qui joue un très grand rôle dans la réduction des gaz à effet de serre ». Il a rappelé les engagements de



Une vue de la forêt du Bassin du Congo

réductions de gaz à effet de serre pris par le pays à l'horizon 2030.

Greenpeace Afrique exhorte, par conséquent, les bailleurs de fonds et le gouvernement congolais à des discussions afin de faire réellement de la RDC le « pays-solution », comme prôné par ce gouvernement, plutôt que de devenir productrice de nouvelles pollutions. « Les pays donateurs, qui ont promis 500 millions de dollars pour protéger la forêt tropicale du Congo lors de la COP26, à Glasgow, se rendent compte de l'ampleur du chaos qui prévaut dans la gestion de ces forêts. Ils doivent maintenant aborder les plans louches et

chaotiques pour remplacer les forêts tropicales et les tourbières par du pétrole », a appuyé Irène Wabiwa. Pour elle, en effet, « les pays donateurs peuvent aider le gouvernement congolais à devenir un pays de solutions plutôt qu'un producteur de nouvelles pollutions, en augmentant les investissements dans les énergies renouvelables et en élargissant les plans de gestion communautaire des forêts ».

Notant que le bassin du Congo a plusieurs dangers, le chargé de campagne forêt pour Greenpeace Afrique pense qu'on ne peut donc pas se hasarder à y mener des activités aussi destructrices pour l'en-

vironnement. « Le monde entier est en train de chercher à trouver des solutions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, et donc sachant que l'exploitation du pétrole est l'une des causes de ce réchauffement climatique qui nous fait souffrir en ce moment, il est difficile aujourd'hui de dire ou d'envisager comme veut le faire la RDC, l'exploitation du pétrole dans le contexte actuel du changement climatique », a-t-il fait savoir. Et de rappeler que la forêt du Bassin du Congo est considérée mondialement comme la deuxième plus grande forêt après l'Amazonie.

Lucien Dianzenza

DÉVELOPPEMENT

Le programme des 145 territoires attire des pays africains

L'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Tunisie en République démocratique du Congo (RDC), Bouzerkri Rmili, a conduit, le 15 avril, l'investisseur tunisien Fakher Fakhfakh, auprès du Premier ministre, Sama Lukonde. Les échanges ont tourné autour de l'intention des investisseurs tunisiens d'accompagner le vaste programme congolais des 145 territoires.

Conçu pour assurer le développement inclusif de la RDC, le programme des 145 territoires séduit finalement d'autres pays du continent africain. En effet, la Tunisie, à travers son ambassadeur à Kinshasa, Bouzerkri Rmili, a annoncé des projets d'investissement dans divers secteurs au Congo, lors de sa réception par le chef du gouvernement.

« Il était question pour le Premier ministre d'en savoir un peu plus sur l'intention des investisseurs tunisiens qui veulent accompagner le programme de développement local des 145 territoires de la RDC », a expliqué une source de la primature. Pour la circonstance, l'ambassadeur tunisien était accompagné d'un inves-



L'Ambassadeur de la Tunisie en République Démocratique du Congo, Bouzerkri Rmili/DR tisseur potentiel, Fakher Fakhfakh.

Selon le diplomate tunisien, son pays est intéressé à mettre en œuvre plusieurs projets d'investissements dans des secteurs bien ciblés, notamment le Programme de développement local des 145 territoires. La notoriété de l'homme d'affaires qui l'a accompagné serait une preuve de plus du sérieux de l'intention tunisienne. « Mon cher com-

patriote, qui est un investisseur très connu en Afrique et un peu partout dans le monde, a voulu présenter quelques projets au Premier ministre de la RDC et voir d'autres possibilités pour le financement de ces projets », a-t-il exoliqué.

Domaines de coopération La Tunisie propose son expertise dans plusieurs domaines: la santé, l'énergie, les nouvelles technologies,

l'industrie, l'éducation et même le tourisme. Au sujet de ce dernier point, Fakher Fakhfakh est revenu sur l'expérience de son pays. « Nous recevons chaque année dix millions de touristes. Donc nous comptons investir et voir avec nos amis les perspectives de cette coopération que j'espère fructueuse comme d'habitude », a-t-il dit. Les Tunisiens voient plus loin, en évoquant l'intérêt de développer une coopération triangulaire. « La RDC et la Tunisie se connaissent très bien, mais les deux pays ont d'autres amis qui veulent également coopérer », a précisé Fakher Fakhfakh. Pour l'heure, les discussions avancent dans le secteur de la formation professionnelle, arts et métiers.

En effet, après la prise de contact avec la ministre de tutelle, il est question désormais de concrétiser ce projet. Du côté de la RDC, les besoins sont connus dans ce domaine. Il y a une nécessité de promouvoir une collaboration fructueuse avec la Tunisie pour bénéficier de son expérience. Tout doit aller dans le sens de faire un saut qualitatif avec ce pays pour permettre à la RDC d'émerger et de se classer parmi les pays les plus développés de la région. Pour le reste, l'homme d'affaires a fait part à la presse locale de l'intérêt accordé aux projets tunisiens par le chef de l'exécutif congolais. « Il nous a promis toute l'attention requise », a-t-il conclu.

Laurent Essolomwa

FESTIVAL « RUMBA UN JOUR, RUMBA TOUJOURS »

Kinshasa a apporté sa pierre à la célébration de Pointe-Noire

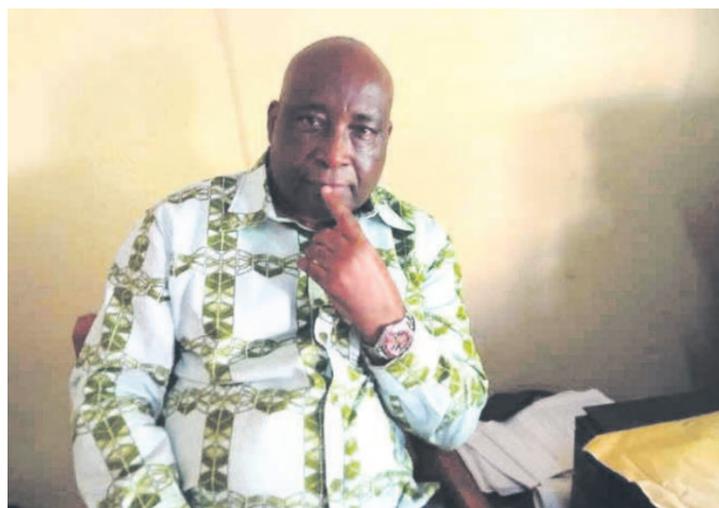
Le Pr Yoka Lye et le guitariste Maïka Munan ont pris une part active au festival organisé dans la ville portuaire congolaise, du 5 au 16 avril, à l'initiative de l'Institut français qui a réuni plusieurs artistes, managers, producteurs, autorités politiques venus d'Europe et d'Angola à ceux du Congo-Brazzaville.

La République démocratique du Congo (RDC) a été représentée par deux grandes personnalités reconnues pour leur expertise personnelle en lien avec la rumba qu'ils affectionnent particulièrement. C'est donc en sa qualité de président du Comité scientifique mixte pour la promotion de la rumba congolaise que le Pr Yoka Lye était invité au « Festival Rumba un jour, rumba toujours ». Pour sa part, Maïka Munan en était le directeur artistique. Leur bonheur, au nom de Kinshasa, est d'avoir apporté une contribution notable aux trois volets du programme du festival.

Arrangeur chevronné, le guitariste Maïka Munan a mis du sien pour la réussite des concerts grand-public et des ateliers techniques sur la pratique de la rumba, tandis que le scientifique a partagé son précieux savoir lors des conférences. Avec passion, il a renseigné « Le Courrier de Kinshasa » qu'à ce propos, « le clou des conférences était la présentation du Comité scientifique avec comme interrogation : quelles attentes après l'inscription de la rumba congolaise sur la prestigieuse liste du patrimoine mondial ? ».

Mobilisés à se focaliser sur l'après inscription, les conférenciers ont priorisé les axes désormais privilégiés de la promotion de la rumba. Le Pr Yoka a souligné qu'il a été décidé de l'urgence à travailler pour « la professionnalisation des métiers, la formation modernisée, la promotion des industries culturelles, le renforcement des réseaux des artistes du genre rumba, la protection des droits d'auteur ». Aux orateurs d'insister sur les exigences de l'Unesco, à savoir que « quatre ans après l'inscription, une évaluation est obligatoire avec des conséquences qui s'imposent ». Aussi le Comité scientifique a-t-il fait en sorte de s'y atteler. Le document de stratégie portant ses indications de plan d'action remis aux ministères respectifs de la Culture et des arts des deux Congo leur en ont donné l'aperçu.

Par ailleurs, le Pr Yoka a affirmé que les membres du Comité scientifique mixte présents au festival se sont réjouis de l'accueil réservé à l'annonce de l'inscription de la rumba congolaise au patrimoine culturel immatériel de l'humanité par les autorités politiques. Ce qui est, pense-t-il, « en principe gage



Prof Yoka Lye Mudaba

de leur engagement pour la viabilité et la pérennité de cette rumba comme élément d'exception, comme vecteur de cohésion sociale, de développement économique et de « soft power » géostratégique ».

Une leçon pour la RDC

Passionné de rumba, le Pr Yoka a bien apprécié la présence à ce rendez-vous unique des Bantous de la capitale de Brazza et du groupe dirigé par le Congo-Angolais Sam Mangwana.

« Les orchestres en vedette autant que les invités ont rivalisé d'ardeur et de talent sur les rythmes rumba », a-t-

il affirmé. Et de renchérir : « Les ateliers de pratique rumba pilotés essentiellement par Maïka Munan ont démontré l'extrême ingéniosité des créateurs congolais et d'autres ».

En outre, le président du Comité scientifique mixte a estimé que l'organisation de « Rumba un jour, rumba toujours »

« est une leçon pour la RDC ». Il est d'avis qu'il doit « éveiller les intelligences et les sensibilités nationales au devoir de responsabilité et de conscience de la culture comme thermomètre de notre force de génie et de notre énergie intellectuelle ».

Pour le Pr Yoka, « il est quelque peu dommage que les deux événements principaux ayant jusqu'à présent célébré l'inscription de la rumba congolaise soient organisés par la Délégation Wallonie-Bruxelles fin décembre 2021 à Kinshasa, et l'Institut français à Pointe-Noire ». Que « des structures étrangères » aient pris les devants « devrait nous interpeller », a-t-il dit non sans regret. Quoique, a-t-il ajouté, « Il n'est pas tard pour bien faire. L'on sent une volonté de célébrer autrement la rumba congolaise après tout le soutien apporté par le gouvernement ». En définitive, le Pr Yoka note que « devenue un label mondial, la rumba incite à des projets bancables qui auront l'attention des partenaires, sous l'œil en principe bienveillant de l'Unesco comme entregent. Après l'excellent travail accompli par les scientifiques, place aux décideurs, aux promoteurs, aux formateurs de démontrer les capacités d'élaboration de projets originaux et innovateurs ; et cela dans un domaine qui ne manque pas de créneaux ».

Nioni Masela

JUSTICE

Un juge congolais porté à la Cour commune et d'arbitrage de l'Ohada

C'était lors de la 52^e session du conseil des ministres de l'Ohada tenue sous le haut patronage du président de la République du Niger, Mohamed Bazoum, que le Congolais Jean-Marie Kambuma a été porté, le 15 avril 2022, à la Cour commune et d'arbitrage à Niamey, au Niger.

Présente à cette 52^e session du conseil des ministres de l'Ohada, la ministre d'Etat, ministre de la Justice et Garde des Sceaux, Rose Mutombo Kiese s'est dit satisfaite et a remercié le chef de l'Etat. « Je suis dans la joie du fait que lors de cette session du conseil des ministres la République Démocratique du Congo (RDC) vient d'avoir un nouveau juge à la Cour commune et d'arbitrage d'Abidjan. J'en profite pour remercier le chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi et le Premier ministre Jean-Michel Sama Lukonde pour leur accompagnement dans ce processus avec le soutien financier et technique. Nous leur disons merci pour avoir cru à ce processus. Nous sommes heureux que la RDC se retrouve dans les organisations régionales et que ça va apporter un plus pour le pays », a-t-



La ministre d'Etat, lors de la clôture de la 52^e session du conseil des ministres de l'Ohada elle déclaré.

Pour sa part, l'heureux élu a exprimé sa gratitude à Rose Mutombo qui a soutenu sa candidature. « C'est un honneur pour moi d'autant plus que

ma candidature a été présentée par mon pays et soutenue par Mme la ministre d'Etat, ministre de la Justice. J'ai un sentiment de satisfaction mais également

de gratitude. De satisfaction puisque j'ai été élu juge par la Cour de justice et d'arbitrage. En réalité, c'est RDC qui conserve son mandat dans cette haute juridiction. Notre prédécesseurs dans cette haute juridiction, c'est bien Robert Safari. Et donc, nous sommes dans la grande joie de pouvoir continuer sur sa vision ».

Mon sentiment, a-t-il renchéri, « est également celui de gratitude à l'égard de la République démocratique du Congo, à commencer par le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi, le gouvernement ainsi que toutes les hautes autorités judiciaires qui ont soutenu ma candidature. Je rends hommage à toutes ces autorités et dont l'action est très visible ».

Le juge sortant, Robert Safari, a de prime à bord, exprimer toute sa grati-

tude aux plus hautes autorités de la RDC qui ont fait confiance à sa modeste personne pour faire de lui le tout premier congolais à occuper un poste important au sein de l'Ohada et notamment au sein de la Cour commune et d'arbitrage de l'Ohada.

« Je voudrais également féliciter Mme la ministre d'Etat, ministre de la Justice et Garde des sceaux, Rose Mutombo Kiese, qui a conduit ce processus pour l'élection de mon compatriote, Jean-Marie Kambuma, au poste de juge à la Cour commune et d'arbitrage de l'Ohada. Tout au long de mon mandat, j'ai essayé de représenter dignement notre pays au sein de la Cour commune et d'arbitrage de l'Ohada. J'ai fini mon mandat au poste de premier vice-président. Je rentre donc au pays avec le sentiment du devoir accompli ».

Blandine Lusimana

NORD-KIVU

L'interpellation d'un journaliste de Masisi mécontente OLPA

Cette organisation, qui pense que cet acte porte gravement atteinte au droit d'informer et d'être informé garanti par la loi congolaise et les instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme, exhorte les autorités de cette province à favoriser l'exercice de la liberté de presse sur toute l'étendue de leur entité.



Le journaliste Georges Balingene.

L'organisation indépendante de défense et de promotion de la liberté de presse, l'Ob-

servatoire de la liberté de presse en Afrique (OLPA), s'est dite mécontentée par

l'interpellation de Georges Balingene, directeur de la radio communautaire « la Voix de Masisi (RCVMA) », station émettant à Masisi, à 80 km de Goma, chef-lieu de la province du Nord-Kivu. Cette association, qui condamne cette brève interpellation d'un professionnel des médias, pense que cet acte porte gravement atteinte au droit d'informer et d'être informé garanti par la loi congolaise et les instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme. L'Organisation exhorte, par conséquent, les autorités provinciales à favoriser l'exercice de la liberté de presse sur toute l'étendue de leur juridiction. Georges Balingene, fait savoir l'OLPA, a été briève-

ment interpellé, le 14 avril 2022, alors qu'il répondait à une invitation du chef de poste de l'Agence nationale des renseignements (ANR/Masisi). « Le journaliste a été soumis à un interrogatoire pendant trois heures », a souligné cette organisation dans une réaction du 15 avril 2022. Et de noter que son audition a tourné autour de la diffusion, au cours du journal parlé du 11 avril 2022, des informations relatives aux mauvaises conditions de vie dans le camp des déplacés appelé Mater Dei. « Un représentant des déplacés a déploré les cas des viols sur les filles mineures dans le camp ainsi que l'extorsion des biens de paisibles citoyens », a expliqué l'OL-

PA, avant d'indiquer que la radio avait également fait état des affrontements entre les Forces armées de la République démocratique du Congo et le groupe armé Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain, dans la cité de Nyabiondo. Cette ONG a, par ailleurs, indiqué que le chef de poste local de l'ANR/Masisi a intimé l'ordre au journaliste de ne plus traiter les informations relatives au camp des réfugiés, les qualifiant de « Cour des grands ». ce professionnel des médias, a souligné l'OLPA, a été relaxé après avoir pris l'engagement verbal d'informer préalablement l'ANR/Masisi avant de diffuser toute information sécuritaire.

Lucien Dianzenza

CORPORATION

Les journalistes culturels réunis autour du développement durable

Une nouvelle association est née à l'issue d'un atelier de renforcement de capacités tenu les 13 et 14 avril à la Délégation Wallonie-Bruxelles, à l'initiative du portail numérique Arts.cd avec le soutien de l'Unesco destiné à une trentaine de professionnels de la presse écrite, audiovisuelle et en ligne de Kinshasa.

Dénommée « *Journalistes pour la culture et le développement durable (JCDD)* », la corporation qui a élu son bureau provisoire à sa création, le 14 avril, entend se fédérer pour faire rayonner au mieux la culture de la République démocratique du Congo (RDC). Cette ambition commune a été attisée à la suite des deux journées d'atelier où les participants ont été outillés et sensibilisés sur l'intérêt à œuvrer dans le sens des Objectifs du développement durable (ODD). La somme d'informations délivrées au cours des deux journées a servi de fondement à la mise en place de l'association dont la création a été stimulée par les orateurs.

Dans sa présentation, Joseph Potopoto a martelé sur une réalité indéniable. « *La RDC possède un capital culturel impressionnant* », a-t-il dit, soulignant à quel point « *l'offre culturelle est variée et toujours croissante* » dans le pays. Le responsable du département de la communication et information Unesco/RDC a néanmoins relevé que « *cette offre aussi intéressante que prolifique n'est pas promue* ». Fort de ce paradoxe, il a incité l'auditoire à faire en sorte de livrer une information au service du développement. Le challenge est de s'employer avec énergie pour contribuer à

résoudre les problèmes de développement partant des fondamentaux des ODD expliqués. Il a, par ailleurs, fait état de la responsabilité de la presse à user de sa liberté pour inciter à un développement humain durable, tout en exerçant à donner accès au public à un plus large spectre d'informations tenant compte de la diversité des expressions culturelles et participer à la construction d'une société de savoirs inclusifs.

Promouvoir l'art et la culture congolaise

Les journalistes culturels ont aussi discuté à cœur ouvert avec Dada Kahindo, directrice de la Plateforme contemporaine, qui a jugé insuffisante la promotion de la culture réalisée par les médias locaux. L'opératrice culturelle et comédienne a sollicité de leur part une plus grande implication à accompagner les artistes et par-delà à œuvrer avec plus d'entrain à promouvoir l'art et la culture congolaise. Elle a fustigé la tendance générale à ne privilégier que la sphère musicale et ses stars, à accorder plus de visibilité aux acteurs du théâtre populaire, négligeant l'univers de l'art contemporain. Un engagement commun a été pris à s'investir pour entretenir des relations plus franches à l'avenir et pour considérer le



Photo de famille des JCDD/DR

contexte socio-économique et ses corollaires.

Les échanges successifs avec le responsable du département Culture de l'Unesco pendant les deux jours ont marqué l'auditoire. Augustin Bikale l'a porté à considérer la culture au-delà de l'aspect divertissement pour la prendre comme un levier de l'économie. Après introduction du développement durable au cœur des conventions culturelles, il a évoqué le rôle crucial des médias dans la mise en œuvre de la politique culturelle de la RDC en cours d'élaboration.

L'intervention de la journaliste-experte en communication, Joëlle Bile, entre les deux entretiens du spécialiste culturel de

l'Unesco, s'est révélée d'un réel intérêt pour ses jeunes homologues. Tout en mettant en avant les « *Atouts du journaliste congolais* », elle a tout aussi épinglé certaines faiblesses et tares observées dans le milieu de la presse. Partant de son expérience personnelle d'administratrice à la FEC et de directrice générale de l'agence F4, elle a fait l'effet d'une coach-motivatrice. Elle a incité son audience à faire preuve d'efficacité quitte à mettre à contribution

« *passion, détermination, curiosité et ouverture d'esprit* » dans l'exercice de sa profession. Joëlle Bile a exhorté les chevaliers de la plume à acquérir d'« *excellentes qualités rédactionnelles* » et l'ensemble de

la corporation d'alimenter sa « *culture générale* », diversifier son

« *carnet d'adresse* », veiller scrupuleusement à entretenir une « *bonne moralité* » et prendre au sérieux son « *rôle d'ambassadeur* » de la culture du Congo.

Président provisoire des JCDD pour un mandat d'une année, Onassis Mutombo s'est réjoui de l'intérêt manifeste de ses pairs pour l'atelier. Il a du reste salué l'entrain des partenaires, à savoir l'Unesco et la Délégation Wallonie-Bruxelles, mis à renforcer les capacités des journalistes culturels à faire résolument rayonner la culture de la RDC.

Nioni Masela

KONGO-CENTRAL

La FBCP condamne l'assassinat de l'agresseur du procureur du parquet de Boma

L'ONG appelle à une enquête en vue d'identifier les auteurs des tortures qui ont conduit au décès de ce justiciable.

Dans un communiqué du 16 avril 2022, la Fondation Bill Clinton pour la paix (FBCP) a vivement réagi contre la tentative d'assassinat du procureur du parquet de Boma, dans le Kongo-Central. Mais, cette ONG vient également, dans une autre réaction du 17 avril, condamné le meurtre de l'agresseur dudit procureur par les agents du parquet. « *Bien que nous condamnons la tentative d'assassinat du procureur du parquet de Boma par un incivique, la FBCP a également condamné la mort de la personne qui avait poignardé le procureur de Boma, qui vient d'être assassinée par les agents du parquet de Boma, le 16 avril 2022* », a indiqué cette ONG dans son dernier communiqué.

La FBCP demande, par ailleurs, aux autorités politico-administratives et judiciaires de procéder à la mise sur pied d'une enquête approfondie, crédible et indépendante pour traduire devant la justice, les auteurs de ce crime. « *Les agents du parquet de Boma ne peuvent pas faire justice à eux-mêmes* », a rappelé cette association.

Déjà, après cette agression du procureur, la FBCP avait demandé une enquête indépendante et crédible pour élucider les causes et les circonstances de cet incident. L'ONG avait souhaité que l'auteur de cette agression et ses complices soient arrêtés et traduits en justice.

Il est, en effet, rappelé que le procureur de la République du parquet près le tribunal



Le bureau du procureur après agression

de grande instance de Boma, Édouard Matungulu, avait été poignardé, le 16 avril, dans son bureau de travail, par un criminel. Il a été urgemment transféré dans un centre hospitalier de la place

pour des soins appropriés. Après des soins, il a été indiqué que ses jours n'étaient pas en danger.

L'auteur de cet acte ignoble avait, lui, été appréhendé après son forfait. Il a été co-

pieusement tabassé par les agents du Parquet de grande instance qui étaient à ses trousses. Et, il a rendu l'âme à l'hôpital général de Boma de suite de ses blessures.

Lucien Dianzenza

SALON CONGO NA PARIS

La cinquième édition clôturée à Paris

Après deux ans d'absence, les retrouvailles à l'Espace Charenton ont donné à nouveau le tempo d'une relation en construction durable entre l'Afrique en général, plus particulièrement le Bassin du Congo et ses enfants en résidence à l'étranger.

Le Salon Congo na Paris a fermé ses portes le 17 avril. Les sourires ont été au rendez-vous. Dès la première journée, la joie des retrouvailles était illustrée par de multiples signes affectifs, une belle affluence dans les stands, des intervenants de qualité à travers différentes thématiques, une participation interactive lors des tables rondes et surtout, une déambulation tout-à-fait libre des visiteurs.

À la clôture, les organisateurs n'annoncent point encore de bilan chiffré mais ils s'estiment satisfaits, ne fusse qu'en tenant compte, déjà, des conditions non contraignantes liées à la covid-19. Selon Marvyne Loti Loutonadio, un des présentateurs de cette édition, pour une période assez cruciale marquée par la covid-19, c'est une réussite qui donne le signal de la reprise des événements au sein de la diaspora. Il fallait que ce soit Congo na Paris qui reprenne en premier et ouvre la voie après deux années blanches. La thématique ne



La cérémonie de clôture à l'Espace Charenton, le 17 avril 2022/DR

concernait pas seulement les citoyens de la diaspora mais devait interpeller les pouvoirs publics. « Pour parler des enjeux écologiques du Bassin du Congo, à cette table ronde, il fallait avoir la participation des experts, des chercheurs, des acteurs de la diaspora et d'autre part, celle des institutionnels et des pouvoirs publics à qui incombe le travail de protection à effectuer en amont par

leurs décisions politiques », a-t-il déploré. Et de se projeter sur l'avenir : « Hier nous étions sur « Zonga mboka / Retour au pays » ; aujourd'hui « Tonga mboka / Construisons le pays », vivement demain « To vanda na mboka / Restons au pays ». Car, estime-t-il, les membres de la diaspora s'imprègnent de l'histoire de leurs origines, affirment un désir pour cette histoire. Ils ont

pris conscience que l'histoire de l'Afrique ne s'écrira pas à l'étranger mais plutôt sur place au Congo, en Afrique. « Les citoyens de la diaspora veulent revenir au Congo, le Congo doit attirer ses enfants », a-t-il dit.

Avant le mot de clôture de Charlotte Kalala, présidente de Congo na Paris, un spectacle a permis aux artistes de la Compagnie Récréation-Larmes de se produire

sur la grande scène. En One man show : Weifara Kaya. Un défilé de mode avec des créations d'Adriana Talansi. Juste avant le concert, une invitée surprise : Anjali Denis, fille de la poétesse du jazz, Helmie Bellini. Pour le concert, les artistes du moment, tels que Roi Soleil Wanga; Issey; Mister NZ; Debsito; Nathan TSB; Yolaine BM; Kaahem et Maud. Pour clore cette édition, Charlotte Kalala a rappelé que depuis le début de ce salon, son déroulement ne se raconte pas, mais, il se vit plutôt.

« Avec la cinquième édition, vous venez de vivre une nouvelle expérience en présentiel et en ligne. En sortant d'ici, si auparavant vous aviez une vision négative sur l'Afrique, changez-la ; changez votre façon de voir. L'Afrique c'est vous, l'Afrique c'est moi. Si vous voulez qu'on parle de nous en bien, dans ce cas, commencez à véhiculer le positif afin qu'ensemble « To tonga mboka / Construisons le pays ! » ».

Marie Alfred Ngoma

DETTE

La Chine doit 37% des remboursements aux pays pauvres en 2022

Sur les trente cinq milliards de dollars que les soixante-quatorze pays les plus pauvres du monde devront au titre du service de la dette en 2022, environ 37 % - soit 13,1 milliards de dollars - sont dus à des entités chinoises, selon la Banque mondiale. Un montant similaire, 13,4 milliards de dollars, est dû au secteur privé.

La dette bilatérale envers des pays autres que la Chine ne représente que 8,6 milliards de dollars, a déclaré le président de la Banque mondiale, David Malpass, lors d'un événement organisé par le « Peterson institute for international economics ». « De nombreux autres pays sont dans une situation où leur dette est insoutenable. Le Club de Paris [le groupe de 22 créanciers principalement occidentaux] était autrefois le principal détenteur de la dette des pays à faible revenu. Cela a permis au groupe de conclure des accords sur l'allègement de la dette, créant des solutions pour les pays qui avaient du mal à rembourser leurs prêts », a souligné le patron de la Banque mondiale. Cependant, conclure des accords avec des créanciers majeurs en dehors du club, tels que la Chine et le secteur privé, est un processus plus complexe, exigeant que chaque créancier majeur et détenteur d'obligations conclut un accord séparément.

La nature changeante des détenteurs de dettes au cours de la dernière décennie signifie en fait qu'il n'existe aucun système mondial pour faire face à une crise de la dette. Davil Malpass fait savoir que « la part du Club de Paris de la dette qui arrive à échéance est petite, et cela pose donc un défi pour le monde ». L'estimation de trente-cinq milliards de dollars pour 2022 représente une augmenta-

tion de 45% par rapport au total des paiements de la dette finalement due en 2020, selon la Banque mondiale. On apprend que de nombreux autres pays sont dans une situation où leur dette est insoutenable. Ces pays se sont endettés avant que la pandémie de la covid-19 ne frappe. Aujourd'hui, ils n'ont pas assez d'argent pour payer le service de la dette. En outre, davantage de banques centrales ont contracté des dettes de facto par le biais de lignes de swap, ce qui alourdit le fardeau de ces pays. Mais les trente-cinq milliards de dollars que les gouvernements doivent et ont garanti en 2022 éclipsent les vingt-quatre milliards de dollars que les donateurs ont promis en décembre pour le dernier cycle de financement de l'Association internationale de développement, qui est censé durer trois ans. La dette détenue par des Chinois souffre d'un manque de transparence, autour des prêts, y compris des accords de non-divulgateurs attachés aux prêts, à en croire le patron de la Banque mondiale. Ce qui rend, d'après lui, les transactions difficiles à suivre. De plus, il appuie que les créanciers contrôlés par Pékin ont continué à accepter des « paiements complets » pendant la pandémie, malgré un effort de gel des transferts dans une « économie mondiale en pleine tourmente ».

Noël Ndong

INVESTISSEMENTS

Etienne Giros, nouveau patron du CIAN

Le Conseil français des investisseurs en Afrique (CIAN) a désigné Etienne Giros comme président, à l'issue d'un Conseil d'administration, en remplacement d'Alexandre Vilgrain.

Dans la continuité de son prédécesseur, Etienne Giros va veiller sur la place des entreprises françaises en Afrique et le rôle du CIAN dans le développement et le renforcement de leur position sur ce continent. « Pour réussir en Afrique, il faut connaître l'Afrique », déclarait-il, il y a quelques années, soucieux des bouleversements que connaît cette partie du monde depuis son entrée dans la mondialisation, et de la « forte position » de la France, qu'il appelle à consolider et à renforcer. « Notre rôle est ainsi de tenir nos membres informés de tous ces changements pour leur permettre de se positionner et de poursuivre leur développement sur ce marché qui est de plus en plus concurrentiel », argumentait Etienne Giros. Il va donc s'investir sur des questions de fond pour approfondir les connaissances et expertises qui constituent la force du CIAN.

Etienne Giros pourrait aussi faire valoir le point de vue du Conseil, voire peser sur certaines décisions en « prenant des positions fortes et éclairées fondées sur les travaux de fond et de réflexion », puisés sur des thématiques traitées par ses commissions et en dehors. « Le CIAN est aussi le représentant du secteur privé auprès des pouvoirs publics français, de l'Europe et des ambassadeurs des pays africains en France », aime-t-il rappeler, plaidant pour « la cause du secteur privé auprès de ces différentes parties prenantes ».

Le CIAN génère un chiffre d'affaires de plus de soixante milliards d'euros en Afrique, signe de « l'importance du continent afri-

caïn pour la France derrière l'Europe. « Nous avons donc un véritable travail à mener pour promouvoir cette réalité aussi bien auprès des pouvoirs publics que de l'opinion », soutient le président du CIAN. Etienne Giros était le président délégué du CIAN depuis 2014.

Le président sortant, Alexandre Vilgrain, a déclaré : « Ce fut un réel honneur de contribuer aux activités du CIAN qui ont permis de défendre le positionnement des entreprises sur le continent africain, et d'améliorer le climat des affaires. Je me réjouis de passer le flambeau à Etienne GIROS avec qui j'ai toujours eu plaisir à travailler. Son expérience et son enthousiasme pour le continent feront de lui un parfait représentant du secteur privé en Afrique. Pour ma part, je continuerai à participer aux travaux du Conseil ».

Quant à Etienne Giros, honoré de cette nomination, il va « poursuivre le travail accompli depuis des années conjointement avec Alexandre Vilgrain. Faire rayonner et accompagner les entreprises françaises présentes en Afrique, porter leurs intérêts et valoriser leur impact sur le continent sont les ambitions premières du CIAN ». Le nouveau vice-président du CIAN, Jérôme Fabre, a rappelé quelques projets de l'association, à commencer par la formation professionnelle. Lors de son forum Afrique, le 22 juin prochain, le CIAN présentera ses activités phares pour accélérer une relance durable.

N.Nd.

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

Le Parlement autorise la ratification de plusieurs conventions

Réunis pour la quatorzième session ordinaire du 1er février au 10 avril à Brazzaville, le Sénat et l'Assemblée nationale ont, entre autres, autorisé la ratification des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur la politique de l'emploi ; les prestations d'invalidité, de vieillesse et de survivants ; l'inspection du travail ainsi que sur les soins médicaux et les indemnités de maladies.

Adoptée le 9 juillet 1964, la Convention n°122 de l'OIT sur la politique de l'emploi a pour objet essentiel de promouvoir une politique du plein emploi, productif et librement choisi. En effet, cette politique tend à garantir du travail pour toutes les personnes disponibles. Dans l'application de la convention, l'Etat membre doit consulter les représentants des employeurs et des travailleurs au sujet des questions liées aux politiques de l'emploi.

Visant à protéger les couches sociales vulnérables, la Convention n°128 de l'OIT sur les prestations d'invalidité, de vieillesse et de survivants a été adoptée le 29 juin 1967. La protection consiste à leur attribuer respectivement des prestations d'invalidité, de vieillesse et de survivants. Concernant les prestations d'invalidité, l'éventualité est couverte lorsque l'incapacité d'exercer une activité professionnelle est soit permanente, soit temporaire, soit initiale. Quant aux prestations de vieillesse, l'éventualité couverte est la survivance au-delà d'un âge prescrit. Il ne doit pas dépasser 65 ans. S'agissant des prestations de survivants, l'éventualité couverte doit comprendre la perte de moyens d'existence subie par la veuve ou la famille. Les personnes protégées



Façade principale du Parlement DR

gées étant les épouses, les enfants et les autres personnes à charge.

La Convention n°129 de l'OIT sur l'inspection du travail (agriculture) date de 1969. En effet, le système d'inspection du travail dans l'agriculture est chargé d'assurer l'application des dispositions légales relatives aux conditions de travail et à la protection des travailleurs dans l'exercice de leur profession. Ainsi, il est fait obligation à tout Etat partie à cette convention d'avoir un système d'inspection du travail dans l'agriculture, qui s'applique aux entreprises agricoles dans lesquelles sont occupés des travailleurs salariés ou des apprentis. Ceci quels que soient leur mode de rémunération et le type, la forme ou la du-

rée de leur contrat.

La Convention de l'OIT concernant les soins médicaux et les indemnités de maladie a pour objet de veiller à la santé de toute personne assurée au titre de la sécurité sociale. Les éventualités couvertes doivent comprendre le besoin de soins médicaux de caractère curatif et préventif ; l'incapacité de travail résultant d'une maladie ou entraînant la suspension de gain. Les soins médicaux visés doivent comprendre au moins les soins des praticiens de médecine générale, y compris les visites à domicile ; les soins de spécialistes donnés dans les hôpitaux à des personnes hospitalisées ou non hospitalisées. Le document précise que si la législation d'un Etat membre prévoit que les indem-

nités de maladie ne sont servies qu'à l'expiration d'un délai d'attente. Un délai qui ne doit pas excéder les trois premiers jours de suspension du gain.

La Convention n°131 de l'OIT relative à la fixation des salaires minima a pour but de permettre à tout Etat membre d'instituer et de maintenir des méthodes adaptées aux conditions et aux besoins du pays. Ce qui permettra de fixer et d'ajuster de temps à autre les salaires minima payables aux groupes de salariés protégés. Chaque Etat partie s'engage à établir un système de salaires minima protégeant tous les groupes de salariés, dont les conditions d'emploi sont telles qu'il sera approprié d'assurer leur protection.

Ainsi, l'autorité compétente de

chaque Etat est tenue, en accord avec les organisations représentatives des employeurs et des travailleurs intéressés, de déterminer les groupes de salariés devant être protégés. Les négociations des salaires ont lieu, lors de la signature des conventions collectives entre employeurs et travailleurs devant l'inspection du travail.

La dernière convention à ratifier concerne les représentants des travailleurs, adoptée le 23 juin 1971. Elle prescrit que les représentants des travailleurs dans l'entreprise doivent bénéficier d'une protection efficace contre toutes mesures qui pourraient leur porter préjudice. Lorsqu'ils agissent conformément aux lois, conventions collectives ou autres arrangements conventionnels en vigueur, cette protection inclut le licenciement et toutes autres mesures qui seraient motivées par leur qualité ou leurs activités de représentants des travailleurs, leur affiliation syndicale, ou leur participation à des activités syndicales.

En l'absence du ministre d'Etat chargé du Travail et de la Sécurité sociale, Firmin Ayessa, c'est le ministre d'Etat Pierre Mabilia qui a défendu les différents projets lois devant les deux chambres du Parlement.

Parfait Wilfried Douniama

LE FAIT DU JOUR

Images rigides

On a capturé un soldat aguerri par la tranchée où stationnait son unité décimée ; fait prisonnier un allié de poids de l'ennemi ; mis hors d'état de nuire un millier de miliciens, de mercenaires ou de légionnaires. On a relayé tout ceci dans des communiqués triomphants, alimenté les réseaux sociaux et les chancelleries. On n'a pas fini de compter les morts, d'estimer les disparus, mais on n'a pas dit non plus que cela s'arrêtera demain ou après-demain. Les moyens financiers, matériels et humains existent encore, les industries de fabrication des armes de tous calibres fonctionnent à plein régime supplantant celles qui développaient, il y a peu, les vaccins anti-covid-19. Le monde, notre monde va tel qu'il va. Au gré du conflit en Ukraine, et des agitations qu'il provoque.

Toutes ces images folles, rigides, tous ces discours martiaux té-

moignent que pour leurs intérêts, les pouvoirs établis sont capables du pire. Dans ce processus enragé, il paraît qu'il y a des Etats qui engrangent des dividendes énormes. A l'est comme à l'ouest de l'Europe, ailleurs en Amérique, en Asie et en Afrique, les bornes de la carte stratégique du monde bougent. En fonction de deux événements ayant eu lieu dans la plus prestigieuse arène diplomatique internationale léguée, heureusement, et aussi paradoxalement par la Seconde Guerre mondiale, les amis d'hier ont vu se creuser quelque distance entre eux, les ennemis aussi ont échangé le regard, parfois pour reconsidérer leurs rivalités d'antan, parfois pour les enraceriner de plus belle. Vous l'avez sans doute deviné : les deux votes de l'Assemblée générale de l'ONU, des 2 mars et 8 avril.

Est-il lieu de citer par leur nom les pays mis en demeure de s'exprimer

par le vote, le 2 mars, pour dire oui ou non si la guerre russo-ukrainienne était une bonne chose ? Est-il utile, pour ce qui a été de la votation du 8 avril, de se convaincre oui ou non si exclure un influent membre de la communauté des nations de son instrument de défense des droits de l'homme valait la peine ou pas ? Se mettre à classer les pays membres des Nations unies en rapport à ces deux votes ne règle aucun problème. Plutôt il faut souligner le fait que tels qu'ils se sont exprimés, ces pays ont montré qu'aucune partie de ceux qui composent l'Assemblée générale ne dispose d'instruments nécessaires pour empêcher les uns et les autres de prendre position. Les grandes puissances, les nations riches, comme les faibles ou plus pauvres ont offert de considérer le monde comme étant multipolaire.

Pourquoi ne pas considérer cette divergence de vues comme la voix

à suivre pour trouver le juste milieu aux querelles que génèrent nos contradictions ? La guerre en Ukraine durera le temps qu'il faut mais elle finira par trouver une issue. Chacun la souhaite pacifique cette issue, quand bien même, cela va sans dire, les cicatrices de ce conflit seront profondes. A la fin de ce temps de la guerre, on sera amis ou non en fonction de la part que l'on aurait prise dans celle-ci. Les voix appelant à résoudre les guerres par le dialogue n'étant jamais aussi fortement relayées que celles prônant le jusqu'aboutisme, espérons qu'elles jailliront des champs de batailles ensanglantés et deviendront une raison d'espérer le retour à une paix durable entre Russes et Ukrainiens, entre les peuples du monde tout court. Nous avons besoin d'images plus radieuses autour de nous !

Gankama N'Siah

SECTEUR PRIVÉ

Plus de 4,5 milliards FCFA pour soutenir les entreprises locales en 2022

Dans le cadre de son Projet d'appui au développement des entreprises et la compétitivité (Padec), l'État congolais va octroyer des subventions à cent micros, petites et moyennes entreprises locales (MPME), à six chaînes de valeur et à quatre-vingts entreprises au titre de la reconstitution de leur fonds de roulement productif post-covid 19.

Au cours de la deuxième session du Comité de pilotage du Padec, le 15 avril à Brazzaville, les autorités ont décidé de renforcer l'assistance technique et les mécanismes d'appui direct des entreprises dans le cas de la covid-19. Le Padec appuiera les entreprises bénéficiaires de subvention dans la mise en œuvre de leur projet, la soumission des offres ainsi que l'exécution et le suivi des projets.

Le projet a promis également d'appuyer les ministères sectoriels et les institutions intervenant dans l'accompagnement du secteur privé national. C'est le cas du Comité interministériel sur la réforme du climat des affaires qui va bénéficier du soutien du Padec dans l'organisation des travaux des groupes thématiques pour la formulation des textes de réformes, le recrutement d'un consultant pour la mise en place du registre des sûretés mobilières, la conception d'une application mobile pour faciliter la création d'entreprise, l'harmonisation des procédures de création d'entreprises entre l'Agence congolaise pour la création des entreprises et les administrations partenaires... Le ministère des Zones écono-



Les membres du Comité de pilotage du Padec/Adiac

miques spéciales (ZES) recevra une assistance technique dans l'opérationnalisation de l'agence de planification, de promotion et de développement des ZES en République du Congo ; l'acquisition du matériel de transport pour la nouvelle agence ; l'organisation du forum sur la ZES de Pointe-Noire par le recrutement d'un consultant chargé de préparer l'événement.

L'Agence pour la promotion des investissements va aussi bénéficier de l'accompagnement du projet, à travers la mise en œuvre de sa feuille de route issue de l'étude stratégique et de son plan d'actions; de même que l'Agence pour le développement des petites et moyennes entreprises, par la création d'une plateforme en ligne et la formation du personnel. Ce Plan de travail et budget annuel

(PTBA) 2022, selon le directeur de cabinet de la ministre des Petites et moyennes entreprises, Prince Bertrand Bahamboula, est l'aboutissement d'un processus consultatif avec les parties prenantes sur la base des orientations de la mission d'évaluation de la Banque mondiale ; le Padec étant cofinancé par le gouvernement congolais et cette institution. La rencontre visait à échanger

sur la revue à mi-parcours du projet, les mesures de restructuration des allocations et budget, l'examen du plan de travail et du budget de l'année en cours ainsi que la formulation des recommandations. « La session du comité de pilotage a permis d'approuver le PTBA 2022, un rapport de revue à mi-parcours du projet et une proposition des activités prioritaires avec une relocalisation des ressources entre composantes du projet. La Banque mondiale souhaite poursuivre très prochainement les consultations avec le gouvernement pour convenir de la voie à suivre dans le cadre d'une possible restructuration du projet, par exemple, pour formaliser la relocalisation des fonds entre composantes », a indiqué le vice-président du comité, Prince Bertrand Bahamboula. Pour mémoire, le Padec est cofinancé par l'État congolais et la Banque mondiale, à hauteur de 25 millions de dollars, 15,1 milliards FCFA, pour la période 2018-2022. Son objectif est d'accélérer la diversification économique et de renforcer la compétitivité des micros, petites et moyennes entreprises.

Fiacre Kombo

PORT AUTONOME DE BRAZZAVILLE

TBC fustige l'irrespect de la convention de concession

Concessionnaire du Port autonome de Brazzaville et ports secondaires (PABS) depuis fin 2017, après la faillite déclarée de la société Necotrans, les Terminaux du Bassin du Congo (TBC), filiale du groupe Bolloré Transport et logistics, fustige le manque d'accompagnement des pouvoirs publics, notamment de l'autorité du Port autonome de Brazzaville pour le développement de ses activités.

A l'occasion d'un échange, le 13 avril à Pointe-Noire, avec les médias, le directeur régional de Bolloré Transport et logistics, Christophe Pujalte et le directeur général de TBC, Ayessa Ndinga Dzema, ont tour à tour fait part des difficultés auxquelles fait face cette structure, conformément à la vision commune tracée dans le cadre de la convention de concession signée avec les autorités congolaises. « Il y a eu quelques difficultés depuis le démarrage de nos activités au Port autonome de Brazzaville et nous souhaitons que par la force de l'Etat nous soyons capables de faire tout ce que nous préconisons pour améliorer la marche de TBC », a regretté Christophe Pujalte.

Les difficultés auxquelles font face les TBC s'inscrivent, au plan technique, par la non finalisation des travaux au niveau du Port autonome de Brazzaville, ce qui ne favorise pas un véritable dynamisme des activités comme envisagé dans la convention tripartite signée avec le Chemin de fer Congo Océan



Une vue des installations de TBC au port autonome de Brazzaville/Adiac (Guy-Gervais Kitina)

et l'autorité portuaire. Outre les travaux en attente de réalisation, Bolloré Transport et logistics qui vient de vendre ses actions au groupe italo-Suisse, Mediterranean Shipping Company, attend une réelle volonté de l'Etat pour faire respecter la convention afin de permettre la rentabilité du TBC et garantir un retour sur investissement du concessionnaire. En effet, à la différence de

Congo Terminal où le groupe Bolloré avait engagé des travaux de développement et de modernisation du Port autonome de Pointe-Noire, au niveau du PABS, cette responsabilité relève de l'Etat, ce qui traîne à ce faire jusque-là par manque des vrais interlocuteurs pour avancer.

« Aujourd'hui, nous sommes en discussion avec l'autorité portuaire pour être fixé sur ce

qu'il faut faire pour finaliser ces travaux. Dans le cadre de la vision de TBC, nous avons travaillé deux ans durant, malgré la situation de Covid, dans la réorganisation de nos activités pour éviter des pertes d'argent », a fait savoir le directeur général de TBC, Ayessa Ndinga Dzema.

Sur le plan pratique, il a décrié la concurrence déloyale du fait de la présence des ports pirates gé-

rés par certains individus autour du Port autonome de Brazzaville. « Les ports pirates font des chargements des marchandises en partance de Kinshasa et de la RCA. Or selon la convention, le concédant doit faire respecter l'obligation de faire passer les marchandises dans la zone concédée », a précisé le directeur de TBC, regrettant le non-respect de cette obligation.

Selon le responsable de TBC, les conteneurs qui devaient par principe rentrés au Port sont déchargés au niveau de la PV où sont faites les formalités douanières et policières. De l'autre côté des ports pirates, soulignait-il, on observe également un trafic illicite qui se fait de manière organisée avec des agents de douane. « Notre souhait est de voir les autorités publiques respecter les conditions pour ne pas mettre à mal l'équilibre financier de TBC », a lancé Christophe Pujalte appelant les différentes parties à respecter chacune sa signature et les engagements pris dans le cadre de la convention.

Guy-Gervais Kitina

ADIMINITRATION DU TERRITOIRE: NOMINATION D'UN PRÉFET, DES SOUS-PRÉFETS ET DES MAIRES DE COMMUNAUTÉS URBAINES

Par décrets, le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, a nommé le nouveau préfet du département de la Likouala, les nouveaux sous-préfets ainsi que les administrateurs-maires des communautés urbaines sur l'ensemble du territoire national.

Département de la Likouala

-Préfet

M. Mouanda Jean Jacques

-Administrateurs maires d'arrondissement

Commune de Nkayi

Arrondissement n°1 : M. Boussa Ellenga

Commune de Ouessou

Arrondissement n°2 : M. Kamara Dékamo Hamed

Commune de Pointe-Noire :

Arrondissement n°1 Lumumba : M. Loemba Jean Toussaint

Arrondissement n°2 Mvoumvou : Mme Mbéri née Bigny Lauréate Liliane

Arrondissement n°3 Tsié-Tsié : M. Tchikaya Dieudonné

Arrondissement n°4 Loandjili : M. Nguié Zéphirin

Arrondissement n°5 Mongo Mpoukou : M. Molébé Appolinaire

Arrondissement n°6 Ngoyo: Paka Banthoud Genest Wilfrid

Commune de Dolisie

Arrondissement n°2: Tchikambou Romuald

-Sous-préfets

Département de la Bouenza

District de Boko-Songho : M. Mouanda Moukiama Michel

District de Kingoué : M. Maba Moukassa Victor

District de Madingou : M. Ibakako-Bomio Raiche Lionel

District de Mabombo : M. Massoukou Yves Roger

District de Mfouati : M. Mouithys Mavhz Jocelyn Patrick

District de Yamba : M. Mboundou Mboundou Jean Raymond

Département de la Cuvette

District de Bokoma : M. Moukouala Guy

District de Makoua : M. Ibata Osseté Apendy

District de Ntokou : M. Okombi Jean Daniel

District d'Oyo : Mme Kabala Anne-Marie

Département de la Cuvette-Ouest

District d'Ewo : M. Souandjo Gaston

District de Kellé : M. Dzinga Lanze

District de Mbama : M. Massamba Jean Edouard

Département du Kouilou

District de Hinda : M. Pangou Pangou Léopardi

District de Madingou-Kayes : M. Fouti Joseph Herbin

District de Kakamoeka : M. Tchivika Jean

Département de la Lékoumou

District de Mayéyé : M. Ngoulou Bernard

Département de la Likouala

District d'Impfondo : M. Moumbete Bolobele Elisée

District de Dongou : M. Bokandza Paco Frédéric

District d'Enyellé : M. Ekaba Richard

District d'Epéna : M. Mossa basile Brice

District de Liranga : M. Indelé Julien

District de Bouanéla : M. Lobagni Joachim

Département du Niari

District de Banda : M. Letamba Salomon

District de Lonela-Kayes : M. Okolo Loyba Michel

Département de Pointe-Noire

District de Tchiamba-Nzassi : M. Ngongo Yves Bodeler

Département du Pool

District de Kinkala : M. Danbello Jules César

District de Boko : M. Nkodia Jean-Baptiste

District de Louingui : M. Nombo Hubert

District de Goma Tsé-Tsé : M. Samba Malonga Guy Aurélien

District d'Ignié : M. Tsono Armand

District de Mayama : M. Mazonga Audrey

District de Mbandza-Ndouna : Mme Makela Chamelle

District de Ngabé : M. Biangoud Sylvetre René Bernard

District de Vinza : M. Bitemo Chérubin Roger Sylvestre

Département des Plateaux

District de Djambala : Mme Omboude Sidonie

District de Gamboma : M. Eboki Marcel

Département de la Sangha

District de Sembé : M. Oba Guy Paulin

District de Souanké : M. Ikapamba Paul

Sont nommés administrateurs-maires de communauté urbaine

Département de la Bouenza

Communauté urbaine de Loutété : M. Bazabidika Marcel

Communauté urbaine de Mouyondzi : Mme SEYE-Bena Ngolo Edith

Département du Kouilou

Communauté urbaine de Hinda : M. Moutou Nombo Paul

Communauté urbaine de Mvouti : Ngoma Félix

Communauté urbaine de Madingo-Kayes : Mme Nombo Anne Marthe

Département de Pointe-Noire

Communauté urbaine de Tchiamba-Nzassi : Taty Camille Francis

Département de la Likouala

Communauté urbaine d'Epéna : M. Wosso Ernest

Département des Plateaux

Communauté urbaine de Gamboma : M. Atipo Mesmin

Communauté urbaine de Ngo : M. NSE Sébastien Magloire

Département du Pool

Communauté urbaine de Boko : M. Mouaya Henri

Communauté urbaine de Kibouéndé : Mme MATALA De Mazza Mireille

Département de la Sangha

Communauté urbaine de Souanké : Mme Massengo Léocadie Gisèle

EDUCATION

Lancement de la restitution de l'enquête du programme d'analyse du système éducatif

La campagne de restitution de l'enquête Pasec 2019, sur toute l'étendue du territoire national, permettra de recueillir les contributions de la communauté éducative en vue d'améliorer les performances de l'école congolaise, a expliqué le ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'Alphabétisation, Jean Luc Mouthou.

Le programme d'analyse des systèmes éducatifs (Pasec) de la Conférence des ministres des Etats et gouvernements de la Francophonie (Confemen) évalue le secteur de l'éducation, en assure les réformes en vue d'appuyer les politiques des pays membres en la matière. Au Congo, le Pasec vient de boucler l'évaluation 2019 dont la restitution est en cours dans tous les départements du pays pour que, de façon concertée, les acteurs de la communauté éducative contribuent à résoudre les lacunes constatées. L'enquête a essentiellement porté sur les performances de l'enseignement-apprentissage au primaire.

Selon le responsable national du Pasec, Massembo Balou, les élèves du CP2 sont performants en mathématiques et en français contrairement à ceux du CM2. « En 2019, le niveau des élèves en



Les autorités éducatives lors du lancement de la restitution de l'enquête Pasec 2019/Adiac

classe de CP2 concernant la langue d'apprentissage est de 63,3% conférant ainsi au Congo le 3e rang par rapport au niveau des pays africains. En mathématiques, la performance

est chiffrée à 86,3%. Par contre, les élèves du CM2 ont atteint 71% en langue d'apprentissage et 33,4 % en mathématiques », a-t-il indiqué.

Les contre-performances re-

levées dans l'enquête, à en croire Massembo Balou, sont liées aux élèves eux-mêmes, aux écoles selon qu'elles soient en milieu rural ou urbain, aux parents d'élèves et aux enseignants. « Nous

avons constaté qu'il y a des enseignants en difficulté », a-t-il fait savoir.

Donc, au cours de la campagne de restitution des résultats de l'enquête Pasec 2019, avec l'ensemble de la communauté éducative les contributions seront recueillies, les recommandations seront formulées pour pallier les insuffisances des élèves et enseignants. Pour le responsable national du Pasec, une remédiation doit être faite.

Lors du lancement de cette campagne, le secrétaire général de la Confemen, le Pr Abdel Rahamane Baba-Moussa, a souligné que l'éducation de qualité est la préoccupation majeure de la structure. La Confemen est donc en attente des orientations sur lesquelles il faudra travailler afin de poursuivre l'œuvre de l'amélioration de la qualité de l'éducation.

Rominique Makaya

AVIS D'APPEL D'OFFRES

N°002/MESRSIT/CAB/CGMP/SP-2022

I. Le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation technologique a obtenu dans le cadre de son budget d'investissement, exercice 2022, des fonds pour effectuer des paiements au titre des marchés relatifs aux travaux et fournitures.

II. Le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation technologique sollicite donc des offres sous plis fermés de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour exécuter les marchés suivants :

A. Marchés de travaux

- 1- Réhabilitation de l'Institut National de Recherche Agronomique (IRA);
- 2- Réhabilitation de l'Institut National de Recherche en Sciences Exactes et Naturelles (IRSEN);
- 3- Réhabilitation de l'Institut National de Recherche en Sciences de la Santé (IRSSA);
- 4- Réhabilitation du campus ENS 1 de l'Université Marien Ngouabi;
- 5- Réhabilitation du campus ENS 2 de l'Université Marien Ngouabi;
- 6- Réhabilitation du campus Tcheulima;
- 7- Réhabilitation du campus ENAM.

B. Marchés de fournitures

- 1- Equipement des infrastructures du campus de l'Université Denis SASSOU N'GUESSO;
- 2- Acquisition du matériel informatique de la faculté des sciences de la santé (FSA);
- 3- Acquisition de cinq (5) retroprojecteurs de la faculté des sciences économiques (FSE);
- 4- Acquisition des équipements et du matériel scientifique des laboratoires de recherche scientifique;
- 5- Equipement de l'amphithéâtre de la faculté des lettres, des arts et des sciences humaines;
- 6- Equipement de quatre campus de l'Université Marien NGOUABI.

III. La passation des marchés sera conduite par Appel d'Offres Ouvert à tous les candidats éligibles.

IV. Les candidats intéressés peuvent consulter les dossiers d'appel d'offres à l'adresse suivante : Cabinet du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique, sise au n°5 de l'avenue Lucien Fourneau, à côté de l'Ambassade de l'Angola, Brazzaville, République du Congo. La clôture des offres et l'ouverture des plis sont prévues pour le 16 mai 2022 à douze heures précises (12

heures 00) à l'adresse mentionnée précédemment.

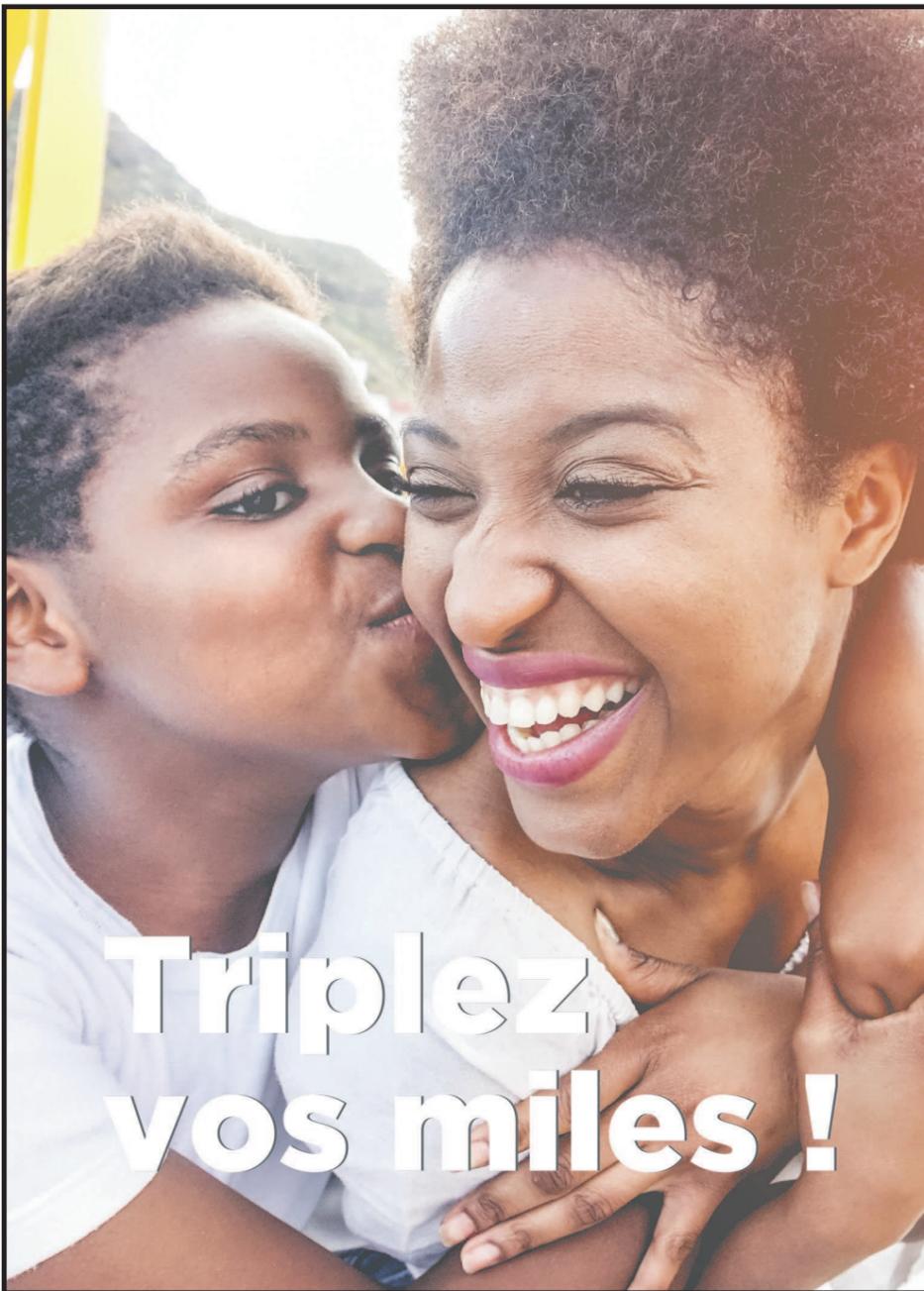
Les candidats intéressés peuvent également obtenir le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) à l'adresse mentionnée ci avant, contre un paiement.

V. Les offres devront être soumises à l'adresse et à la date mentionnées précédemment.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse suivante : Salle de réunion du cabinet du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre d'un montant d'un pourcent (1 %) de la valeur de leur soumission.

Fait à Brazzaville, le 14 AVR 2022
La Ministre de l'Enseignement Supérieur,
de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique,
Personne Responsable des Marchés Publics,

Pr. EMMANUEL née ADOUKI Delphine Edith



FLYING BLUE FOR ME

L'attente a été longue...
Retrouver ses amis et sa famille aux quatre coins du monde, découvrir des destinations fascinantes... Alors que les frontières rouvrent les unes après les autres, voyager redevient possible. Lorsque vous envisagerez de recommencer à explorer le monde, Flying Blue sera heureux de vous accompagner en vous proposant une offre très intéressante.

Triplez vos miles !
Pour tous les vols portant un numéro Air France ou KLM achetés entre le 08 avril et le 08 mai 2022 et effectués entre le 08 avril et le 30 juin 2022, Flying Blue vous offre le triple de miles (sur 2 allers-retours ou 4 allers simples, au départ de tout aéroport desservi par Air France en Afrique Centrale ou en Angola, si vous êtes enregistrés dans l'un de ces pays).
Une bonne raison de penser dès maintenant à vos prochains déplacements !
Merci pour votre fidélité, nous sommes impatients de vous revoir bientôt.

Veuillez noter que cette offre est soumise à conditions.
Vous n'êtes pas encore membre Flying Blue ? Inscrivez-vous dès maintenant gratuitement sur flyingblue.com

Flying Blue est le programme de fidélité des compagnies suivantes :

AIRFRANCE  **KLM**  **transavia**  **Aircalin**  **Kenya Airways**  **TAROM** 



FONDATION
GOTÈNE



CRÉATION DE LA FONDATION MARCEL GOTÈNE

Marcel Gotène, l'un des plus grands peintres modernes africains du XX^e siècle prédisait peu avant sa mort en 2013 :

« Mon œuvre contribuera à mieux faire connaître le Congo sur les cinq continents »

Artiste du vivant inspiré des légendes de son pays, son art et son histoire continuent d'exercer une immense fascination en dépit du temps qui passe.

Si le peintre du Cosmos nous a quittés en 2013, son œuvre lui survit et nous raconte sans relâche l'histoire du Congo.

La Fondation Marcel Gotène créée et dirigée par sa famille entretiendra sa mémoire et sa notoriété au-delà des frontières et du temps.

Soutenez la fondation, préservez le souvenir de l'artiste et de son œuvre en faisant un don.

Compte bancaire de la fondation Marcel Gotène
Banque Congolaise de l'Habitat (BCH) - RIB : 30015-24201-10120001668-71

84, Bd Denis Sassou Nguesso
dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville

✉ fondationmarcelgotene@gmail.com
www.fondationgotene.com

MUSIQUE

Djam Kiss signe un single intitulé « Chewi »

Produit sous le label Chefs Music Group, « Chewi » est le premier single de Djam Kiss. Ce morceau musical qui parle d'amour est déjà disponible sur toutes les plateformes digitales.

De son vrai nom Carl Fischet Mabanza, Djam Kiss est un artiste chanteur, auteur, compositeur et interprète avec plusieurs facettes. D'un talent indéniable, il vient de lancer le single « Chewi » pour lequel il est en phase de promotion. Né le 18 mars 1997 à Pointe-Noire, Djam Kiss commence à s'intéresser à la musique en écoutant des artistes comme Zao, Sexion d'Assaut, Carla Prata, Nekfeu ou encore Tory Lanez et bien d'autres. C'est en 2013 qu'il crée avec des amis un groupe de rap dénommé Over Doz. L'année d'après, ils lancent un single intitulé « Ba Mambou » grâce auquel ils feront le buzz.



Malheureusement, l'aventure avec Over Doz ne durera que deux ans et se soldera par une séparation qui le conduira à mener une carrière solo durant laquelle il fera plusieurs collaborations avec quelques artistes issus de sa ville d'origine, Pointe-Noire. A force de travail et de recherche, son style subit peu à peu avec le temps des améliorations, passant du simple rap au rap chanté ou encore au chant. Il a su affiner sa technique, ce qui lui vaudra d'être repéré par la maison de production Chefs Music Group avec qui il n'a pas hésité de signer.

Bruno Okokana

APPEL À CANDIDATURES

Festim Afrique lance sa première édition

Le Festival d'images d'Afrique (Festim Afrique) organise, du 28 au 30 juin, sa première édition en République démocratique du Congo. A cet effet, il invite les groupes artistiques africains et de la diaspora à prendre part à la grande rencontre de diplomatie culturelle et touristique du continent.

Les participants doivent s'inscrire jusqu'au 30 avril à l'adresse suivante: festimbrazza1@gmail.com. Festim Afrique œuvre dans la promotion du tourisme culturel à travers la diplomatie, promouvant les valeurs de tradition séculaire des peuples



du monde. L'événement aura lieu à Kinshasa dans l'espace du Théâtre de Verdure, à Mont Ngaliema. C'est le tout premier village continental,

qui est un canal de distribution de brassage culturel et touristique inter-État.

Ce grand événement de diplomatie culturelle et touristique panafricain à vocation internationale a pour activités : la musique; la danse; la mode; l'humour; le théâtre; le cinéma; les ateliers d'écriture, de peinture, de céramique; l'exposition d'objets d'arts africains et des autres continents, etc.

Festim Afrique fait découvrir au grand public des talents nationaux et internationaux et lui permet de cerner les contours de l'événement.

Rosalie Bindika

DROITS D'AUTEUR

Les artistes congolais invités à déclarer leurs œuvres

Réuni le 14 avril à Brazzaville en session inaugurale, le Comité de direction du Bureau congolais des droits d'auteur (BCDA) a demandé aux créateurs et inventeurs d'œuvres d'esprit de les protéger afin de profiter des acquis en vigueur.



Les membres du Comité de direction/Adiac

La place et le rôle des artistes ont été évoqués à la session inaugurale du Comité de direction du BCDA. Selon son président, Philippe Kanga, il est nécessaire que toutes les conditions soient réunies pour garantir un bon fonctionnement à cette structure.

« Nous invitons les artistes congolais à se faire enregistrer et à déclarer leurs œuvres au BCDA. Toutefois, ils doivent travailler et toujours travailler pour produire des œuvres susceptibles de contribuer à l'épanouissement de notre société. Ce n'est qu'au prix du travail bien fait qu'ils bénéficieront des droits d'auteur », a-t-il signifié. Philippe Kanga a aussi invité les utilisateurs des œuvres d'esprit à payer régulièrement les droits d'auteur. Une manière de permettre aux créateurs de tirer profit du fruit de leur travail. D'ailleurs, dans les prochains jours, un répertoire des partenaires du BCDA sera publié afin de les pousser à payer les droits d'auteur. Au cours des débats, les participants ont abordé plusieurs points portant, entre autres, sur le programme d'activité et le budget de l'année en

cours. Selon le communiqué final, le budget du BCDA est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 322 115 000 FCFA. Les participants ont profité de l'occasion pour faire des recommandations concernant la mutation du BCDA tout en l'adaptant à l'évolution du monde. « Eriger le BCDA en une direction générale, mener un plaidoyer auprès des ministères en charge des enseignements en vue de percevoir les redevances des droits d'auteur en faveur des écrivains, engager une perception forcée de la redevance des droits d'auteur et des droits voisins auprès des usagers réfractaires puis exiger des agents déserteurs la reprise de service sous peine d'une sanction disciplinaire », sont parmi les recommandations contenues dans le communiqué final.

Notons que le BCDA n'est pas seulement l'exclusivité des artistes musiciens mais s'ouvre aussi à toutes les catégories d'artistes littéraires, graphistes, plasticiens, logiciens, quelle que soit leur forme orale ou écrite.

Rude Ngoma

CHANGEMENT DE NOM

On m'appelle Batantou Geremie Christ Cyriaque, je désire être appelé Massamba Jérémie Christ Cyriaque. Toute personne justifiant d'un intérêt légitime peut s'opposer dans un délai de trois (03) mois.

RECHERCHE POUR COOPÉRATIVE À KOMBÉ

1 spécialiste en pisciculture et larves pour poissons
1 spécialiste cunicole et cailles
1 spécialiste Porcs et moutons
1 spécialiste fleurs et maraichage
Niveau d'étude BAC- BTS ou plus
Expérience souhaité + 3 ans
Se munir d'un certificat de travail
Téléphone : 06 662 31 24/ 05 723 37 59



OUVERTURE DES LIGNES

ETOUMBI-KELLE & ETOUMBI-MBOMO!!

après une interruption momentanée de la ligne Etoumbi - Kelle, votre transporteur vous annonce sa relance et l'ouverture du tronçon Etoumbi - Mbomo

Désormais voyagez jusqu'à MBOMO!!

Brazzaville

ETOUMBI - KELLE

tous les

MARDIS

SAMEDIS



Brazzaville

ETOUMBI - MBOMO

tous les

JEUDIS

www.oceandunord.com

Phones: 05 728 88 33/ 06 587 44 60

contact@oceandunord.com

Direction Brazzaville: 01, rue Ango av de la tsiémé Mikalou.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie



CEEAC



REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès



**Dossier d'Appel d'Offres International pour l'acquisition d'équipements :
FOURNITURE ET INSTALLATION DE DEUX SCANNERS
AU POSTE DE CONTROLE UNIQUE FRONTALIER(PCUF) DE NTAM
Prêt N° : - République du Cameroun N° Projet : PZ1-DBO-083 - N° Prêt : 2000130014483
- République du Congo N° Projet : PZ1-DBO-167 - N° Prêt : 20001300114482**

ADDITIF N°2

La Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), Organe de Coordination Générale du Projet et d'exécution de la composante facilitation du transport, a lancé le 09 avril 2021 un avis d'appel d'offres International pour la fourniture et l'installation de deux (02) Scanners fixes qui permettront l'inspection par imagerie à rayon X des camions et des conteneurs de fret à la recherche d'anomalies suspectes telles que les explosifs, les armes, la monnaie et les médicaments, sans avoir recours à la fouille manuelle. La procédure relative au présent appel d'offres a été suspendue en date du 16 juin 2021. La publication de cet avis porte reprise de ladite procédure.

Le présent addendum a pour objet de, (i) modifier la date de remise des offres initialement fixée au 21 juin 2021 à 10h00 (heure de Libreville). La nouvelle date de remise des offres est le 16 mai 2022 à 10h (heure de Libreville) et (ii) renforcer les spécifications techniques de deux scanners.

Les offres doivent être soumises à l'adresse suivante : Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), Cabinet de Monsieur le Président Sise derrière la Mairie de Haut de Gué Gué BP 2112 Libreville (GABON) Tél: 00 241 01 44 47 31; Fax: 00 241 01 44 47 32; E-mail: commission@ceeac-eccas.org; bakary.mahamat@ceeac-eccas.org; bakargaa@yahoo.fr

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent être présents et ce le 16 mai 2022 à 11 heures (heure locale) aux bureaux de la Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC); Salle des Conférences, 1er étage du Bâtiment A, sis derrière la Mairie de Haut de Gué Gué, Libreville (GABON).

Les soumissionnaires éligibles intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires et inspecter le dossier d'appel d'offres dans les bureaux de :

• Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) Mairie de Haut de Gué Gué- BP 2112 Libreville – GABON

Tél. 00 241 01 44 47 31 FAX: 00 241 01 44 47 32 Email: commission@ceeac.eccas.org Département à l'Aménagement du Territoire et Infrastructures (Cellule de Coordination des Programmes d'Infrastructures et de Facilitation du Transport).

• Ministère des Travaux Publics au Cameroun/Cellule de Suivi de l'Exécution des Travaux routiers financés par la Banque Afri-

caine de Développement ou la Banque Mondiale (Cellule BAD – BM), sise à l'enceinte de la Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre à Yaoundé, Tél. (237) 222 224 451/222 222 294; Fax: (237) 222 234 878/222 222 294; E – mail: csepr_badbm@yahoo.fr.

• Ministre de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et de l'Entretien Routier/ Délégation Générale aux Grands Travaux, Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral, sise n°2, Avenue de la base Militaire au croisement avec le Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO, 5ème Étage de l'Immeuble TAMBADOU, Batignolles, Brazzaville (Congo).

Un jeu complet de dossier d'appel d'offres peut être acheté par les soumissionnaires intéressés sur soumission d'une demande écrite dans l'un des services mentionnés ci dessus, sur présentation du reçu des frais d'acquisition dudit Dossier, dont le montant non remboursable est de Cent cinquante mille (150 000) FCFA. Ces frais devront être versés dans le compte bancaire dont les références sont les suivantes :

Intitulé du compte : CEEAC ROUTE KETTA-DJOURM (CEEAC)
Numéro du compte : ouvert auprès de la Citibank à Libreville.

Numéro du compte : ouvert auprès de la Citibank à Libreville.

Devise	Code Banque	Code Agence	N° Compte	Clé RIB
XAF	40005	00001	00-400046-002	45

Les correspondants bancaires en zone Euros et Dollars UD sont :

Citibank LONDRES (EUR)	Citibank New York (USD)
Code SWIFT : CITIGB2LXXX	Code SWIFT: CITIUS33
Créditer compte Citibank Gabon 8611521 Pour bénéficiaire final :	Créditer compte Citibank Gabon 10999137 Pour bénéficiaire final :
CEEAC ROUTE KETTA-DJOURM 40005000010040004600245	CEEAC ROUTE KETTA-DJOURM 40005000010040004600245
IBAN: GA40005000010040004600245	IBAN: GA40005000010040004600245
Code Swift : CITIGALX	Code Swift : CITIGALX

Toutes les autres dispositions de l'appel d'offres restent inchangées.

Le Président de la Commission

Ambassadeur Gilberto Da Piedade VERISSIMO

MORT DE MARADONA

Le parquet demande un procès contre les soignants

Les procureurs qui enquêtent sur le décès en 2020 en Argentine de la légende du football Diego Maradona ont demandé que le personnel de santé qui s'est occupé de lui soit jugé pour homicide par négligence.

La demande a été formulée le 13 avril par les procureurs qui ont estimé que les «omissions» et les mauvaises manipulations de huit professionnels de la santé en charge de Maradona l'ont placé dans une «situation d'impuissance», l'abandonnant «à son sort» lors d'une hospitalisation à domicile «scandaleuse», selon le dossier du tribunal cité par l'agence de presse officielle *Telam*.

Maradona est décédé à l'âge de 60 ans d'une crise cardio-respiratoire le 25 novembre 2020, sur son lit médicalisé dans une résidence du nord de la capitale argentine, alors qu'il était en convalescence après une neurochirurgie. Le neurochirurgien et médecin de famille Leopoldo Luque et la psychiatre Agustina Cosachov font l'objet d'une enquête pour sa mort, en tant que principaux responsables de la santé de l'ex-footballeur. Le psychologue Carlos Díaz, la coordinatrice médicale Nancy Forlini et le coordinateur infirmier Mariano Ferroni, les infirmiers Ricardo Almirón et Dahiana Madrid, et



Legendes et credit photos/AFP

le médecin clinicien Pedro Pablo Di Spagna sont également accusés. Le parquet les accuse d'homicide simple avec dol éventuel», une infraction qui est caractérisée lorsqu'une personne commet une négligence tout en sachant sciemment que celle-ci peut entraîner la mort de quelqu'un.

Ils risquent des peines allant de 8 à 25 ans d'emprisonnement.

Selon les procureurs, les accusés «ont été les protagonistes d'une hospitalisation à domicile sans précédent, totalement déficiente et imprudente», et auraient en outre commis une «série d'improvisations, de fautes de gestion et de manquements».

Après ce réquisitoire, la défense de l'accusé doit présenter ses arguments et pourra demander le non-lieu. L'affaire pourrait ensuite être portée devant le tribunal de San Isidro, dans la banlieue nord de Buenos Aires.

Avec AFP

FOOTBALL

Le week-end des Diables rouges et des Congolais de la diaspora en Europe

Slovaquie, 6^e journée des play-offs, 1^{re} division

Sans Yhoan Andzouana, resté sur le banc, le DAC Dunajska Streda bat Zilina 3-1 et remporte son premier match des play-offs après 3 nuls et 2 défaites. Le DAC est 4^e à quatre journées du terme du championnat avec 11 points de retard sur le podium.

Slovénie, 31^e journée, 1^{re} division

Antoine Makoumbou, titulaire, et Maribor sont tenus en échec Radomlje (0-0). Avec ces deux points abandonnés face au 8^e, Maribor ne compte plus qu'un point d'avance sur le deuxième, Koper. Il reste à Maribor cinq journées, dont un duel direct avec son dauphin, pour s'adjuger le titre national qui lui a échappé lors des deux dernières éditions.

Suède, 3^e journée, 1^{re} division

Helsingborg, cueilli à froid par un but contre son camp à la 12^e minute s'incline à Sirius (0-1). Ravy Tsouka Dozi était titulaire dans son couloir droit pour la troisième fois en autant de matches joués.

Avec 3 revers, le promu est 13^e sur 16, au bénéfice de la différence de but encaissés.

Turquie, 33^e journée, 1^{re} division

En panne de victoire depuis le 12 mars, Hatayspor se contente d'un nul face à Sivasspor (1-1). Remplaçant, Dylan Saint-Louis est entré à la 77^e à la place de Yacine Benzia.

Avec seulement 4 points pris sur 15 possibles en un mois, Hatayspor a reculé à la 9^e place, à 5 longueurs des places européennes.

Turquie, 32^e journée, 2^e division

Bursaspor s'incline à Istanbulspor (1-3) et coule doucement vers la 3^e division. Thievy Bifouma, exclu de l'équipe par sa direction pour « comportement anti-professionnel » n'était pas sur la feuille de match. L'attaquant international congolais déplore la méthode et nie toute faute de sa part. Nos colonnes lui sont bien entendu ouvertes pour expliquer aux lecteurs congolais le fond de cette histoire.

Luxembourg, 25^e journée, 1^{re} division

Malgré l'ouverture du score de Yann Mabella à la 24^e, sur penalty, le Racing Union s'incline à domicile face à l'Etzella Ettelbrück (1-2). L'attaquant congolais totalise 14 buts cette saison. Godmer Mabouba était titulaire en défense, alors que Kablan Ngoma était encore absent dans les rangs de l'Union.

Portugal, 30^e journée, 1^{re} division

Boavista et Gaius Makouta, titulaire, sont corrigés sur le terrain du Marítimo Funchal (0-4). Les Portuans sont 11^e avec 33 points.

Estoril et Mboula jouent ce lundi soir face au Sporting Braga.

Russie, 25^e journée, 1^{re} division

Oufa partage les points avec le CSKA Moscou (1-1). Sans Erving Botaka Yobama, resté sur le banc.

Le Lokomotiv Moscou prend un point à Sotchi (2-2). Alexis Beka Beka a été remplacé à la 75^e, alors que Mark Mampassi a disputé toute la rencontre.

Oufa est 14^e et barragiste alors que le Lokomotiv est 6^e avec 38 longueurs.

Russie, 33^e journée, 2^e division

Le SKA-Energiya et Emmerson Illoy-Ayyet, titulaire, battent Lipetsk (1-0). Le SKA est 5^e à égalité de points avec le 4^e.

Serbie, 1^{re} journée des play-down, 1^{re} division Le Metalac et Prestige Mboungou, remplacé à la 72^e, s'inclinent à Kolubara (0-2). Le Metalac est lanterne rouge avec 7 longueurs de retard sur le premier non-relégable.

Belgique, 28^e journée, 2^e division

Scott Bitsindou est resté sur le banc lors du match nul de Lierse face à Virton (1-1).

Bulgarie, 1^{re} journée des play-offs pour la Ligue des champions, 1^{re} division

Le CSKA Sofia est tenu en échec par le Levski (0-0). Bradley Mazikou était titulaire.

Bulgarie, 1^{re} journée des play-offs pour la Conférence Ligue Europa, 1^{re} division

Ryan Bidounga, titulaire, et le Lokomotiv Plovdiv concèdent le nul face au Arda Kardzhali (0-0).

Croatie, 31^e journée, 1^{re} division

Merveil Ndockyt n'était pas dans le groupe d'Osijek, vainqueur du Hrvatski Dragovoljac (2-1). Osijek est second à deux longueurs du Dinamo Zagreb.

Espagne, 36^e journée, 2^e division

Warren Tchimbembé est entré à la 84^e minute lors du revers de de Mirandes à Amorebieta (0-1). Mirandes est 14^e avec 12 longueurs d'avance sur la zone rouge.

Espagne, 32^e journée, 2^e division, groupe 2

La réserve de Séville s'incline à Sabadell (0-1). Sans Baron Kibamba, resté sur le banc.

Espagne, 30^e journée, 4^e division, groupe 4

Faites Prévu Kaya Makosso est entré à la 87^e lors du succès de Velez sur San Fernando (3-0). Le score était alors d'un but à zéro. Velez est 6^e à 1 point des play-offs.

Espagne, 30^e journée, 4^e division, groupe 5

Amour Loussoukou a été remplacé à la 79^e

lors du succès d'Aguilas à Eldense (0-1).

Israël, 4^e journée des play-offs, 1^{re} division

Titulaire, Mavis Tchibota a été remplacé à la 62^e alors que le Maccabi Haïfa était tenu en échec par Ihoud Bnei Sakhnin. Le Maccabi s'est finalement imposé 1-0 et conforte sa première place.

Albanie, 29^e journée, 1^{re} division

Le FK Egnatia s'incline lourdement à domicile face au FK Tirana (0-3). Dzon Delarge a fait son apparition à la 70^e.

Chandrel Massanga était titulaire au coup d'envoi du match nul concédé par le Partizani Tirana face à la lanterne rouge, Skenderbeu Korçe (0-0).

Allemagne, 34^e journée, 3^e division

Kamal Bafounta est resté sur le banc lors du match nul de la réserve du Borussia Dortmund à Meppen (1-1).

Allemagne, 3^e journée des play-offs, 4^e division, groupe Nord

L'Atlas Delmenhorst s'incline chez le Weiche Flensburg (0-2). Avec Flodyn Baloki titulaire dans l'entrejeu.

Allemagne, 34^e journée, 4^e division, groupe Ouest

Exaucé Andzouana a été remplacé à la 80^e lors du match nul du Sportfreunde Lotte à Ahlen (1-1).

Angleterre, 42^e journée, 2^e division

Brice Samba, titulaire, et Nottingham Forest sont défaits à Luton (0-1). Forest, qui n'avait plus perdu depuis le 30 janvier (7 victoires et 3 nuls), demeure dans le peloton de tête et reste en course pour la montée en Premier League (5^e avec 67 points).

Angleterre, 42^e journée, 4^e division

Vainqueur 2-0 de Colchester, Exeter conforte sa seconde place avec 77 points (contre 79 à Forest Green et 75 pour Port-Vale) et fait un pas supplémentaire vers la League One. Titulaire, Offrande Zanzala a doublé le score, d'une tête à bout portant sur un centre tendu de Jay (63^e).

Son deuxième but de la saison avec Exeter, le cinquième depuis septembre.

Christopher Missilou et Oldham Athletic s'inclinent à domicile face à Northampton Town. Missilou était titulaire face à son ancien club, tandis que Dylan Bahamboula manquait à l'appel pour le troisième match consécutif.

Oldham, avec 37 points, est 23^e et avant-dernier avec 3 longueurs de retard sur le premier non-relégable.

Ligue 1, 32^e journée

Pas de vainqueur entre Montpellier et Reims (0-0). Béné Makouana est entré à la 91^e, alors que Bradley Locko est apparu à la 82^e. Dimitri Bertaud, le gardien héraultais, a joué toute la rencontre. Malheureusement, il semble qu'il soit originaire, par sa mère, de la RDC et non du Congo-Brazzaville.

Le MHSC est 11^e avec 42 points, Reims 13^e avec 37 points.

Chrislain Matsima est resté sur le banc lors du succès de Monaco à Rennes (3-2). L'ASM remonte à la 6^e place, à 3 longueurs du podium et à six encablures de Marseille, le dauphin du PSG.

Brayan Pereira, latéral droit de 18 ans formé au club, était sur le banc lors de la victoire de Lens à Lille (1-2). Les Lensois sont 7^e avec 50 points.

Pas de Yann Mbemba dans le groupe de Nantes, qui partage les points avec Angers dans le derby de l'Ouest (1-1). Les Canaris sont 10^e avec 47 points.

Ligue 2 : saison terminée pour Mayembo selon Paul Le Guen

En conférence d'avant-match, vendredi, Paul Le Guen a fait le point sur les blessés de son effectif. L'entraîneur du Havre, attendu à Valenciennes ce samedi (19h), a jeté un froid concernant Fernand Mayembo.

Selon celui que l'on surnommait « la patate de Pencran » lorsqu'il était joueur, le patron de la défense des Diables rouges ne devrait pas rejouer cette saison. « Pour Féfé, c'est très compromis. A mon avis, sa saison est terminée ».

Blessé à la cuisse, Mayembo est à l'infirmerie depuis le début du mois de mars. Déjà absent en début de championnat, l'ancien Grenoblois n'a disputé que 18 matches de Ligue 2 et 1 en Coupe de France cette saison.

Rappelons qu'en octobre, il avait été sanctionné par la Fifa pour son comportement antisportif envers le corps arbitral à l'issue du match Togo-Congo. Il avait alors écopé d'une suspension de quatre matches, manquant ainsi les 4^e, 5^e et 6^e journées des éliminatoires du Mondial 2022.

Alors qu'il pouvait faire son retour en juin pour disputer la deuxième des deux premières journées des éliminatoires de la CAN 2023, Fernand Mayembo est donc incertain.

S'il était finalement rétabli pour cette échéance, le défenseur de 26 ans manquera de rythme.

En revanche, son co-équipier Nolan Mbemba est de retour dans le groupe ce week-end.

Camille Delourme

COOPÉRATION

Anatole Collinet Makosso s'entretient avec Jean-Baptiste Lemoyne



La poignée de main entre Anatole Collinet Makosso et Jean-Baptiste Lemoyne, Paris Bercy, le 14 avril 2022./Cellule presse et médias de la Primature du Congo Brazzaville

Le Premier ministre congolais, Anatole Collinet Makosso, a démarré le 14 avril un périple de travail le menant de Paris, Londres jusqu'à Washington, aux Etats-Unis, où il va prendre part aux assemblées générales annuelles du groupe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI). Dans la capitale française, il s'est rendu à Bercy pour une séance de travail avec Jean-Baptiste Lemoyne, ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la

Relance chargé des Petites et moyennes entreprises.

À quelques jours des assemblées de printemps du groupe de la Banque mondiale et du FMI, au moment important de veille de réallocations et de tirages spéciaux, les deux hommes d'État ont effectué un large tour d'horizon sur les sujets internationaux, leur impact sur l'économie mondiale, sur les économies respectives élargies à la sécurité alimentaire.

En cette étape charnière, Jean-Baptiste Lemoyne a sou-

ligné l'aspect positif des avancées du Congo ayant initié un dialogue riche et soutenu qui a abouti avec le FMI.

« C'est une nouvelle positive que nous accompagnons de notre côté avec un certain nombre de soutiens additionnels », a-t-il expliqué. Et de confier qu'une mission française sera dans les prochains jours à Brazzaville pour pouvoir travailler sur les modalités de ce soutien adossé à celui du FMI.

Marie Alfred Ngoma

LÉGISLATIVES ET LOCALES 2022

Le Club 2002-PUR veut ratisser large

Le secrétaire général du Club 2002, Parti pour l'unité et la République (PUR), Juste Désiré Mondelé, au cours d'une communication faite le 15 avril à Brazzaville, a invité les cadres, militants et sympathisants à prendre massivement part aux opérations d'enrôlement des électeurs.

Les opérations de révision des listes électorales se déroulent du 4 au 30 avril sur toute l'étendue du territoire national. Membre de la majorité présidentielle, le Club 2002-PUR veut jouer sa partition pour la réussite de cette action. « J'enjoins à tous les responsables du parti d'organiser la consultation massive des listes électorales et de faire participer tous les militants et sympathisants, au-delà toute la population pour que personne ne soit laissée au bord de la route », a invité Juste Désiré Mondelé.

Membre de la majorité présidentielle, le Club 2002-PUR entend concourir aux prochaines élections en suivant les principes édictés par le collège des présidents de cette plateforme politique. « A l'approche des élections législatives et locales de juillet, nous, membres du corpus de la majorité présidentielle, sommes en train de nous organiser comme les autres partis politiques... Donc, mission vous est confiée y compris aux responsables des départements du pays d'organiser dès à présent des descentes partout où il y a l'affichage des listes électorales et d'appeler la population à s'inscrire », a conclu le secrétaire général du Club 2002-PUR, précisant que voter est un devoir citoyen.

Réagissant à cette communication, le président du Club 2002-PUR Mfilou, Stève Loudevo, s'est engagé à appliquer à la lettre les instructions du parti. « Nous sommes très ravis de prendre des instructions auprès de notre chef hiérarchique qui nous demande de nous mobiliser à l'instant même afin que nous puissions aller dans tous les sites pour inciter tous ceux qui ont l'âge de voter à s'inscrire sur les listes électorales. Nous sommes un parti bien organisé, nous avons des responsables au niveau des quartiers et blocs. Dès lors, nous allons répertorier ce message au niveau de la base pour qu'elle puisse prendre le relais en sensibilisant tous les militants et sympathisants », a-t-il laissé entendre.

Même son de cloche du côté de Makélékélé où Jean-Claude Bantsimba est conscient que le processus de vote commence par l'enrôlement des électeurs. « Pour élire son candidat, il faut être inscrit sur la liste électorale. Il faut que les gens aillent vérifier leurs noms pour prétendre gagner. Le contraire sera se mordre le doigt. A Makélékélé, nous avons onze sites, il faut aller vérifier les noms et inciter les nouveaux électeurs à se faire enrôler », a conclu le membre du Club 2002-PUR.

Parfait Wilfried Douniama

RÉFLEXION

Vers un nouveau quinquennat semé d'embûches

Rien, certes, n'est encore joué en France où le second tour de l'élection présidentielle se déroulera dimanche prochain, mais quitte à être démenti par les faits, nous faisons partie de celles et ceux qui sont convaincus que le chef de l'Etat sortant, Emmanuel Macron, sera réélu pour un nouveau et dernier mandat de cinq ans. Une conviction que partagent la plupart des observateurs de la scène politique et qui se trouve fondée tout à la fois sur les sondages d'opinion se multipliant à l'approche du scrutin et sur les négociations se déroulant en public et en sous-main au sein de la sphère politique.

Si nous anticipons ici le résultat probable de cette élection, c'est pour souligner le fait que ce nouveau quinquennat s'annonce semé d'embûches dont il est important pour les partenaires de la France de mesurer dès à pré-

sent la vraie dimension.

° Embûches politiques, d'abord, en raison de la forte poussée de l'extrême droite sur toute l'étendue de l'Hexagone, dans le Sud notamment, et peut-être plus encore des tenants de l'écologie sur laquelle Jean-Luc Mélenchon a surfé avec un talent rare dont Emmanuel Macron va devoir tenir le plus grand compte. Deux mouvements qui rendront particulièrement délicates les élections législatives dans les semaines à venir et qui, de ce fait, risquent d'ébranler fortement la majorité présidentielle.

° Embûches économiques et financières, ensuite, qui résultent de l'ampleur des promesses faites par Emmanuel Macron tout au long de sa campagne électorale dont la tenue sera difficile, voire même impossible en raison du surendettement de l'Etat français qui atteint un ni-

veau déjà dangereux : 116 % du produit national brut ! Un déséquilibre financier que l'Etat sera contraint de réduire fortement dans les mois à venir s'il veut garder sa place et son influence sur la scène mondiale, au sein de l'Union européenne notamment.

° Embûches stratégiques, enfin, qui sont la conséquence des erreurs commises par ses deux prédécesseurs, Nicolas Sarkozy et François Hollande. Le premier étant directement responsable de la crise provoquée par l'assassinat du Guide libyen, Mouammar Kadhafi, il y a onze ans, qui dévaste aujourd'hui l'immense région du Sahel et du Sahara, le second s'étant montré incapable de bâtir l'alliance diplomatique et militaire qui aurait permis de lutter efficacement contre la montée en puissance des mouvements islamistes sur lesquels surfent des trafiquants de toute nature.

Confronté à ces problèmes dont il n'est qu'en partie responsable, Emmanuel Macron, s'il est réélu, va devoir en prendre compte et renouer des relations de confiance avec les partenaires de la France. En Europe, bien sûr, dont il assumera la présidence jusqu'à la fin du mois de juin, mais aussi et plus encore en Afrique qui a mal, très mal vécu les erreurs commises par ses prédécesseurs et avec laquelle il n'a pas su restaurer la confiance autrement qu'en paroles durant son premier mandat. Prendre la juste mesure de l'importance que le continent a aujourd'hui et aura plus encore demain sur la scène mondiale est assurément l'une des mesures qui lui permettra de contourner les embûches dressées sur la voie de son nouveau mandat. Attendons et voyons s'il en a pris conscience !

Jean-Paul Pigasse